

Rapport d'activité 2022





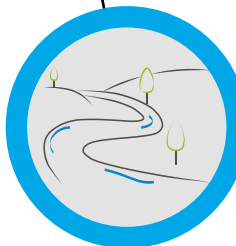
Désenclavement multimodal et communication

p.14 à p.17



Dynamiques territoriales

p.18 à p.27



Contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique

p.28 à p.43



Politiques contractuelles

p.44 à p.63



Géoparc mondial UNESCO

p.64 à p.75



présentation équipe compétences budget

p.4 à p.13

**PHOTOS DE COUVERTURE
ET ÉDITORIAL**

crédit photo Florian LEGRAND

Editorial



En 2022, le SIAC n'a cessé de poursuivre ses missions au service des chablaisiennes et chablaisiens grâce à de nombreuses réalisations tangibles : les travaux en rivières, la restauration des cours d'eau et la protection de la biodiversité, la poursuite du plan d'action sur la forêt et sur l'alimentation, la préparation du prochain programme Leader pour le développement rural, le développement des actions du Géoparc en prise directe avec les objectifs du développement durable, la mise en œuvre opérationnelle du SCOT pour que le projet de territoire prenne vie, le suivi et l'accompagnement de tous les projets de désenclavements multimodaux.

Toutes ces actions montrent l'étendue des missions du Syndicat pour l'aménagement et le développement durable de notre territoire et pour notre bien commun.

Le SIAC c'est surtout une équipe d'agents motivés et fidèles qui dédient toute leur énergie pour la réalisation de leurs missions au service du territoire.

Je tiens à saluer, au nom de l'ensemble du bureau et des élus du Chablais, l'excellence du travail effectué et les remercier chaleureusement car ce rapport d'activité est le leur, il montre toute la richesse et la très grande qualité des missions menées grâce à eux par notre Syndicat.

Géraldine Pflieger,
Présidente du SIAC

Le SIAC

Structure publique chargée de programmer et mettre en oeuvre, à l'échelle du Chablais, des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Créé par arrêté préfectoral en avril 2003, et modifié en décembre 2016, le SIAC regroupe 3 EPCI, soit 62 communes totalisant plus de 148 800 habitants en 2022.

Les collectivités membres sont : la Communauté de Communes du Haut Chablais, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et la Communauté d'Agglomération "Thonon Agglomération".

Le SIAC, créé pour une durée illimitée, permet aux élus des 62 communes d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais, de réfléchir et de travailler ensemble pour l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Objectif des élus

L'objectif des élus est de parvenir à un aménagement optimal et équilibré de notre territoire. Ils se réunissent, prononcent leurs avis et décisions, concertés et réfléchis, et parlent d'une seule voix.



1 263,85

km de cours d'eau

Bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

869,57

km²



habitants
(pop. INSEE)

L'équipe du SIAC

La gestion des ressources humaines dans une collectivité constitue une fonction stratégique. Pour assurer un service public pertinent et de qualité, le SIAC mène une gestion responsable des moyens humains.

A titre de précision, au 31 décembre 2022, le SIAC comptait 6 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires) et 9 contractuels.

La moyenne d'âge s'élève à 39,3 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen des agents territoriaux est de 43,7 ans en 2022 (DGAFP, Fonction publique - chiffres-clés 2022).

Le SIAC se caractérise par une représentation quasi équivalente entre la filière technique (7 agents) et la filière administrative (8 agents).



15

agents

1

départ

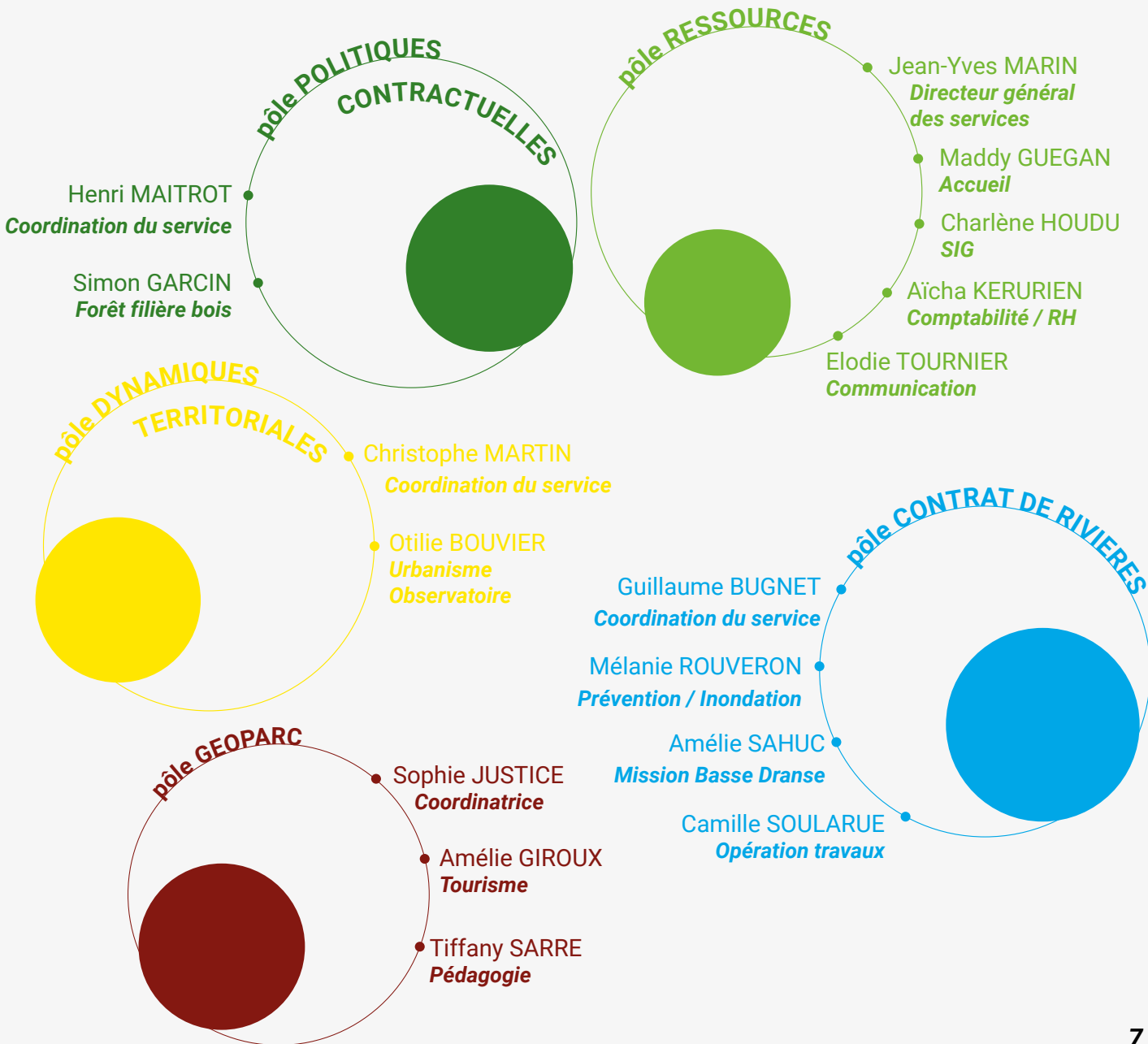
1

arrivée

2

filières
administrative
et technique

Organigramme des services // au 31 décembre 2022



Compétences du SIAC en transfert

Le syndicat exerce, en lieu et place des collectivités adhérentes, les compétences suivantes :

Politiques contractuelles

Signature et mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial.

Dans le cadre de l'animation du programme européen LEADER 2014 – 2020 portant sur « l'innovation au service de la ressource forestière et du territoire » : mise en œuvre d'actions dans le domaine de la forêt et présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire du Chablais

Attribution d'un fonds de soutien pour le Point d'Accueil des Saisonniers.

SCoT - aménagement

Schéma de cohérence territoriale et suivi des relations transfrontalières en lien avec les intercommunalités.

Participation à la concertation et à la coordination du schéma multimodal de déplacements, y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière en lien avec les intercommunalités.

Etudes et schémas de développement et d'aménagement stratégiques pour maintenir notamment des services publics de qualité.

Participations aux infrastructures et équipements ayant un intérêt à l'échelle du Chablais notamment pour le désenclavement multimodal

Poursuite, jusqu'à leur terme, de la charge des emprunts du contournement routier de Thonon-les-Bains.

Poursuite jusqu'à leur terme de la participation du SIAC dans le cadre des conventions signées pour le CEVA et pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit. Le Syndicat participe au désenclavement multimodal du Chablais.

Construction, aménagement et gestion d'une passe à poissons sur la Dranse au niveau du seuil de Vongy.

Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Toutes actions liées au GEOPARC ; signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine.

Concertation et animation du bassin versant des Dranses et Est lémanique

Sur le territoire de ses membres compris dans le bassin versant hydrographique « Dranses Est Lémanique », et sur la base de l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement, les membres donnent compétence au syndicat pour :
L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans les domaines de la prévention du

risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI,...) y compris la maîtrise d'ouvrage des études préalables ou d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de ces missions à l'échelle du bassin versant (diagnostic, plans de gestion, définition et suivi des flux, des prélève-

ments et de la qualité des eaux ...). Les actions relevant des eaux minérales ainsi que des compétences eau potable et assainissement des Communes ou EPCI-FP membres ne rentrent pas dans le champ des compétences du présent syndicat.

Exercice de délégation de compétences et prestations de service

Délégations de compétences mises en œuvre sur le fondement de l'article L211-7 du code de l'environnement

Sur le territoire du bassin versant hydrographique « Dranses Est Lémanique », le syndicat est habilité à exercer par délégation la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI : items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement) ainsi que les missions qui correspondent aux items 6, 7 et 11 de ce même article L211-7.

Prestations de services et mécanismes de mutualisation

Le Syndicat peut, à la demande d'un de ses membres, d'une autre collectivité, d'un autre éta-

blissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, assurer des prestations de services se rattachant à son objet ;

Le Syndicat peut également être coordonnateur de groupement de commandes publiques et passer les marchés dans le respect des règles de la commande publique en vigueur.

Le Syndicat pourra en vue d'une rationalisation des moyens humains et financiers et afin d'apporter un soutien technique à ses membres, mettre en place avec tout ou partie de ses membres des mises à disposition de services dans les conditions prévues à l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan financier

DÉPENSES

En 2022, les dépenses à caractère général retrouvent un niveau moindre après une année 2021 marquée par un effet de rattrapage après l'impact de la crise sanitaire. Les charges de personnel sont maîtrisées après l'effet d'un recrutement (contrat de rivières), en année pleine en 2021. Globalement, ces dépenses sont en baisse, y compris pour les intérêts des emprunts contractés les années antérieures.

RECETTES

Elles proviennent principalement des participations des EPCI membres :

- pour la clé générale, montant par habitant constant mais progression démographique
- produit de la clé contrat de rivières en progression car surcroît d'activités pour les dernières années du contrat de rivières

Les subventions des partenaires sollicités : Département 74, Agence de l'Eau, programmes européens, en hausse d'environ 100 000 € compte tenu des encaissements plus nombreux en fin de période LEADER 2014 – 2022 notamment. D'autres recettes sont en nette progression car il s'agit principalement des subventions liées aux actions en délégation GEMAPI (fonctionnement) et des remboursements des EPCI délégants pour le solde de ces besoins de financement (notamment chapitre 70).

DÉPENSES 2022

Chapitre 011 - charges à caractère général	597 528,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel	825 081,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	75 859,00 €
Chapitre 66 - charges financières	822 514,00 €
Dont régularisation intérêts antérieurs	
Total des dépenses réelles : 2 320 982,00 €	

RECETTES 2022

Chapitre 013 - atténuation de charges	3 065,00 €
Chapitre 70 - produits des services et du domaine	3 488 504,00 €
Chapitre 74 - participation des EPCI	209 238,00 €
Chapitre 74 - autres participations	389 558,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	3 488 504,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	216 254,00 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	11 682,00 €
Total des recettes réelles : 4 318 735,00 €	

DÉPENSES

En 2022, absence de subvention d'équipement versées (décalage en 2026 des travaux de finalisation du CEVA). La dépense de remboursement du capital des emprunts souscrits s'élève à 1 071 494 €. Des dépenses pour compte de tiers ont été réalisées à hauteur d'environ 3 118 812 € (opérations du contrat de rivières en délégation notamment pour les opérations de la Basse Dranse et de la Morge).

RECETTES

Les recettes externes correspondent à la perception du FCTVA, aux recettes pour compte de tiers en délégation (travaux contrat de rivières) mais aussi cette année 2022 à des subventions d'investissement reçues. A cela s'ajoute un remboursement de participation aux Gares du Léman Express (trop versé constaté après DGD de l'opération pour 2 419 €).

DÉPENSES 2022

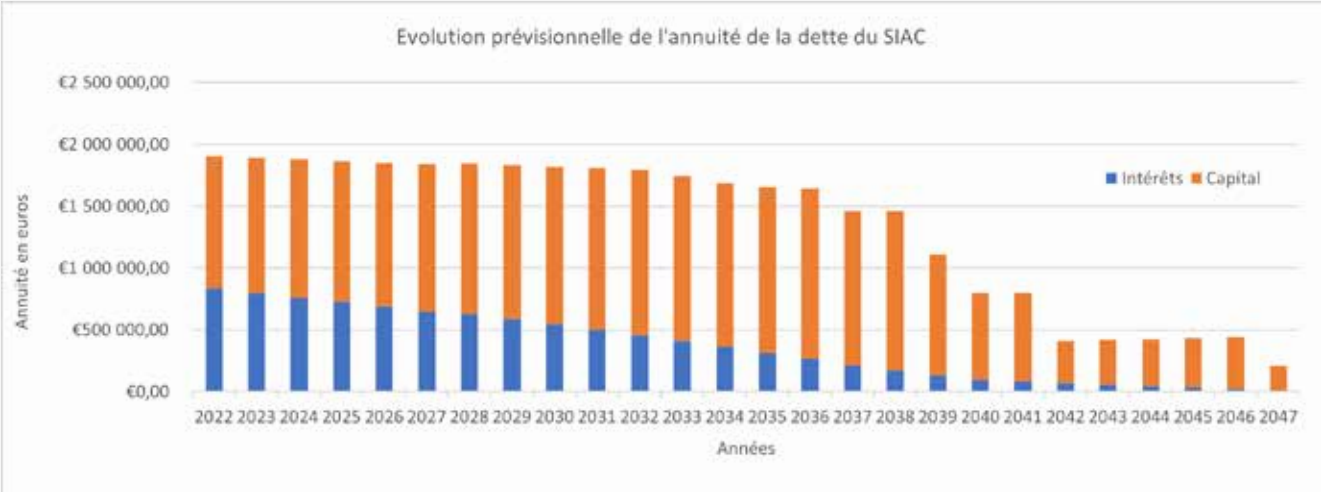
Chapitre 16 - Remboursement emprunts	1 071 494,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	41 125,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versés	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	210 119,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	14 250,00 €
Chapitres 45 – Opérations pour compte de tiers	3 118 812,00 €
Total des dépenses réelles : 4 455 802,00 €	

RECETTES 2022

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	202 910,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	101 100,00 €
Chapitre 16 - Emprunt	0,00 €
Chapitre 204 - Remboursement subvention d'équipement	2 419,00 €
Chapitres 45 – Opérations pour compte de tiers	3 227 729,00 €
Total des recettes réelles : 3 534 158,00 €	

LA DETTE DU SIAC

Compte tenu de la nature des investissements financés (grandes infrastructures nouvelles), les emprunts ont été souscrits sur une période longue par le passé. Par conséquent, le niveau d’annuité nette à rembourser évoluera peu jusqu’en 2036. Les nouveaux emprunts sont souscrits sur une période plus courte (15 ans).



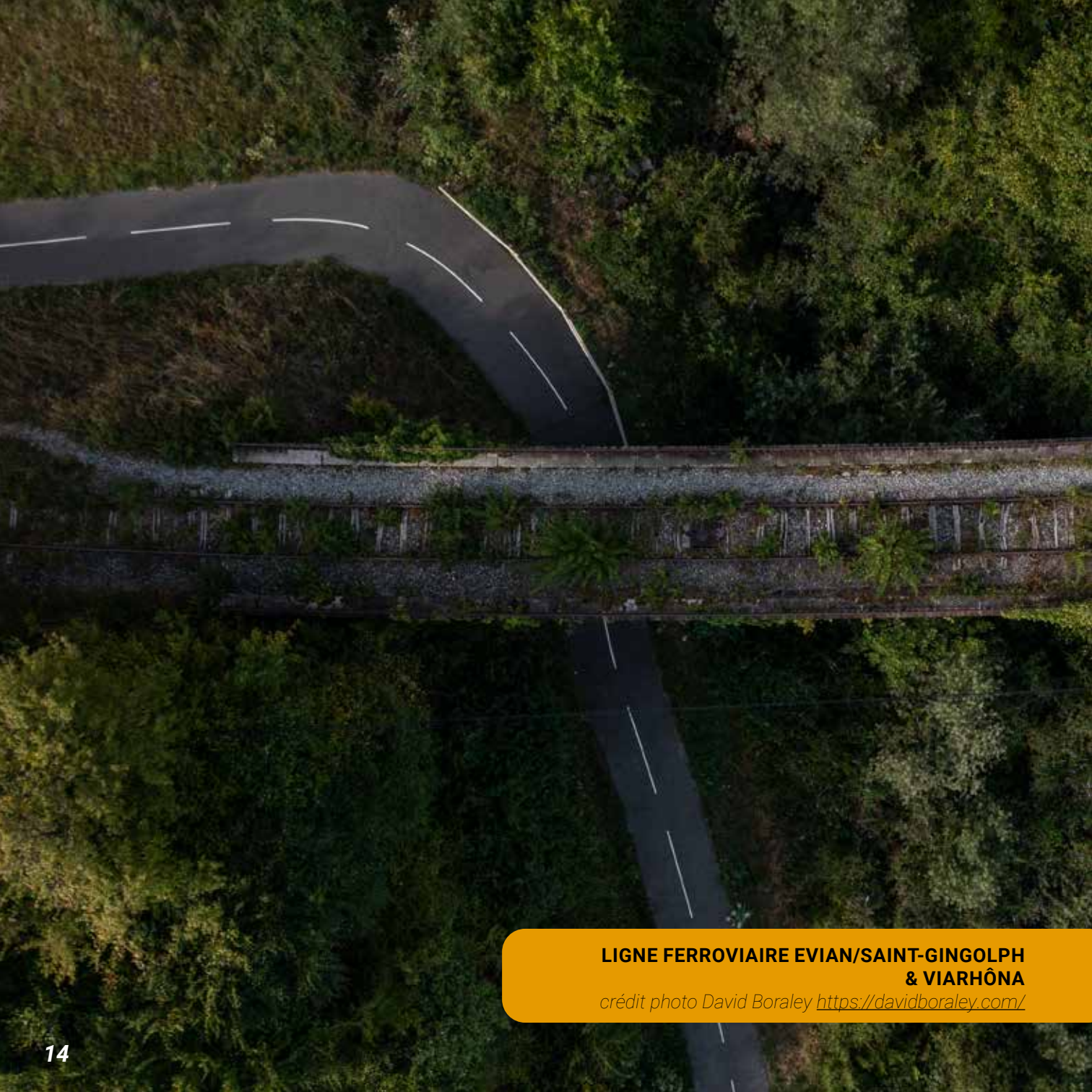
Cependant, l’encours de la dette diminue régulièrement et à un rythme qui va s’accélérer légèrement.





LAC DE MONTRIOND

crédit photo Antoine BERGER



**LIGNE FERROVIAIRE EVIAN/SAINT-GINGOLPH
& VIARHÔNA**

crédit photo David Boraley <https://davidboraley.com/>



Désenclavement multimodal et communication

L'enjeu majeur du Chablais concerne la problématique des déplacements et des transports. Notre stratégie multimodale vise à rendre plus fluide les mobilités internes mais aussi dans les relations avec les territoires limitrophes.

« En matière ferroviaire, les élus locaux ne peuvent pas grand-chose à court terme face à certaines contraintes techniques anciennes mais, sur un grand nombre de sujets notamment d'exploitation, nous pouvons intervenir en demandant des améliorations, forts des constats issus du diagnostic que nous avons initié »

Christophe MUTILLOD
vice président du SIAC
en charge du désenclavement
multimodal et de la communication

Désenclavement multimodal

STRATEGIE FERROVIAIRE DE DESENCLAVEMENT MULTIMODAL DU CHABLAIS

Au titre de la compétence SCoT, le SIAC a élaboré une stratégie de mobilité qui montre l'importance de suivre et d'impulser des politiques de mobilité pour le Chablais, territoire relativement enclavé mais à forte croissance démographique et développement urbain/périurbain.

De plus, dans le cadre de ses compétences statutaires relatives à la participation et à la coordination du schéma multimodal de déplacements ainsi que pour mettre en œuvre le vœu adopté le 16.12.2021 en Comité Syndical, le SIAC a recours

aux services du Cabinet Conseil SMA afin d'élaborer une stratégie ferroviaire pour le désenclavement du Chablais.

Le Cabinet SMA a donc engagé la première phase de diagnostic qui porte sur les thématiques suivantes :

- infrastructure ferroviaire
- offre et exploitation ferroviaire
- demande et adéquation offre – demande
- offre multimodale

Sur la base de ce diagnostic, le cabinet SMA poursuivra sa mission par la rédaction d'un rapport de synthèse stratégique incluant une proposition de plan d'actions de type « feuille de route ».

**route départementale 1005,
ligne ferroviaire Evian/Saint-gingolph
et ViaRhôna**

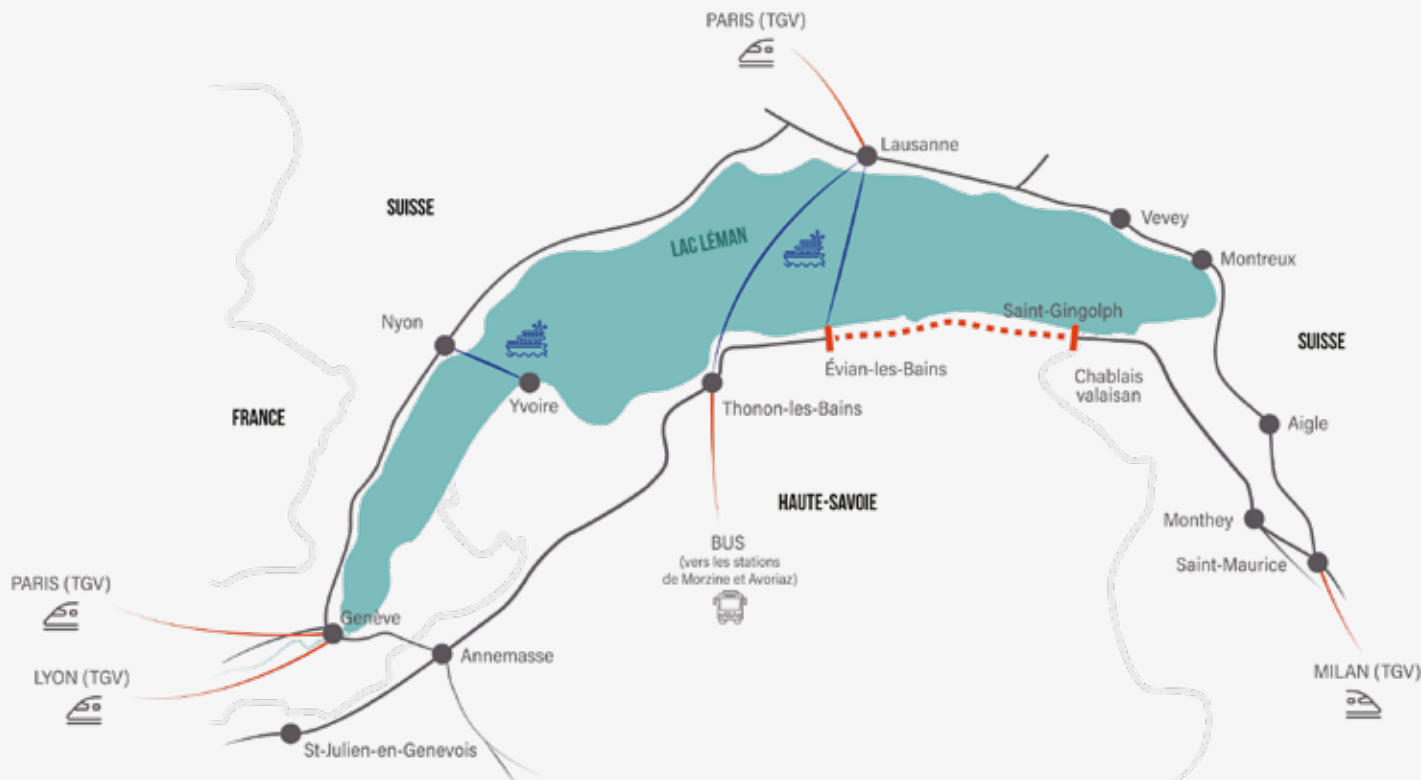
crédit photo David Boraley



LE PROJET RER SUD LEMAN

L'année 2022 a permis de finaliser les études de phase II. Des séances du comité technique et du comité de pilotage ont eu lieu tout au long de l'année. Le SIAC a été à l'initiative d'une étude technique sur la faisabilité, au niveau des horaires et de l'exploitation, d'une halte ferroviaire à PUBLIER sur la ligne du LEMAN EXPRESS. Le SIAC a également suivi tout particulièrement les aspects communication, traitement des passages à niveaux et les questions d'urbanisme. Il a également fait procéder à une relecture technique des principales conclusions des scénarios de réouverture de cette ligne. Le scénario de réouverture de la ligne ferroviaire classique est le plus adapté, le plus capacitaire et le plus performant, bien qu'il nécessite un investissement de remise à niveau de la ligne et des ouvrages.

Les premières rencontres et échanges sur le tour de table financier du projet et la suite à donner sont prévus pour le début d'année 2023 notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, volet mobilité, en discussion.





PLAN PAYSAGE
Atelier de restitution /// Le Lyaud
07 décembre 2022



Dynamiques Territoriales

***Le SIAC, structure partenaire des collectivités locales,
porte entre autres la compétence « SCoT ».
Il est au coeur du processus d'aménagement du Chablais.***

*« proposer un cadre de vie de qualité aux habitants, tout en préservant
notre environnement pour l'avenir »*

Joseph DEAGE
vice président du SIAC
en charge du SCoT et urbanisme

MISE EN OEUVRE DU SCoT

Du fait de cette compétence « SCoT », le rôle du SIAC, dans les domaines de l'Urbanisme du paysage et de l'aménagement du territoire, se décline en 5 axes de travail :

- **Gérer - Appliquer le SCoT** : procédures, évolutions règlementaires, recours, analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux.
- **Favoriser l'appropriation du SCoT** : développement d'outils pédagogiques et de vulgarisation, actions de sensibilisation.
- **Observer et suivre les effets du SCoT** : développement d'un observatoire du SCoT, suivi de la consommation d'espace.
- **Accompagner les communes** : apport d'aide et d'expertise aux communes.
- **Animer la réflexion collective** : Plan de Paysage, commissions thématiques.

Ces axes de travail sont portés par le Pôle Dynamiques territoriales.

L'application réglementaire du SCoT

Structure porteuse du SCoT du Chablais et personne publique associée (PPA) aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux, le SIAC analyse la compatibilité des projets avec le SCoT. Des avis sur cette compatibilité sont rendus par le bureau du SIAC sur les dossiers d'élaboration, de révision, et de modification des PLU(i) ainsi que sur les projets d'aménagement commercial qui doivent être compatibles avec le

SCoT et sur tout document ou projet d'aménagement concerné par les orientations du SCoT.

Dans ce cadre, le SIAC :

- est présent dans les différentes séances de travail organisées par les communes/intercommunalités, et réunissant les Personnes Publiques Associées dans le cadre des élaborations/révisions des PLU(i),
- rédige des notes techniques soumises aux membres du Bureau Syndical qui donnent un avis final sur la compatibilité avec le SCoT. Cet avis se veut pédagogique et prend la forme de remarques destinées à faire évoluer les documents analysés dans le sens de la compatibilité avec les orientations portées par le SCoT,
- élabore des notes d'enjeux du SCoT pour les communes ou intercommunalités se lançant dans des procédures d'élaboration ou de révision de PLU (i). Ces notes sont présentées sur demandes aux collectivités concernées. Sur l'année 2022 une note d'enjeux a été rédigée pour le PLUi-HM de Thonon-Agglomération.

En 2022 le SIAC a analysé et rendu des avis sur les dossiers suivants :

Modification de PLU(i) : 2

Dossiers commerciaux et CDAC : 1

RLPi : 1

Plusieurs dossiers ont également été au cœur de discussions en anticipation et en soutien des projets des collectivités, afin d'assurer une bonne

compatibilité avec le SCoT (projets de commerces, évolution de documents d'urbanisme, ...).

Enfin, le SCoT approuvé fait toujours l'objet du recours contentieux de l'UNICEM. En 2022 la procédure a suivi son cours. L'instruction a été clôturée le 03 novembre 2022. La date du jugement n'est pas encore connue.

L'accompagnement des collectivités

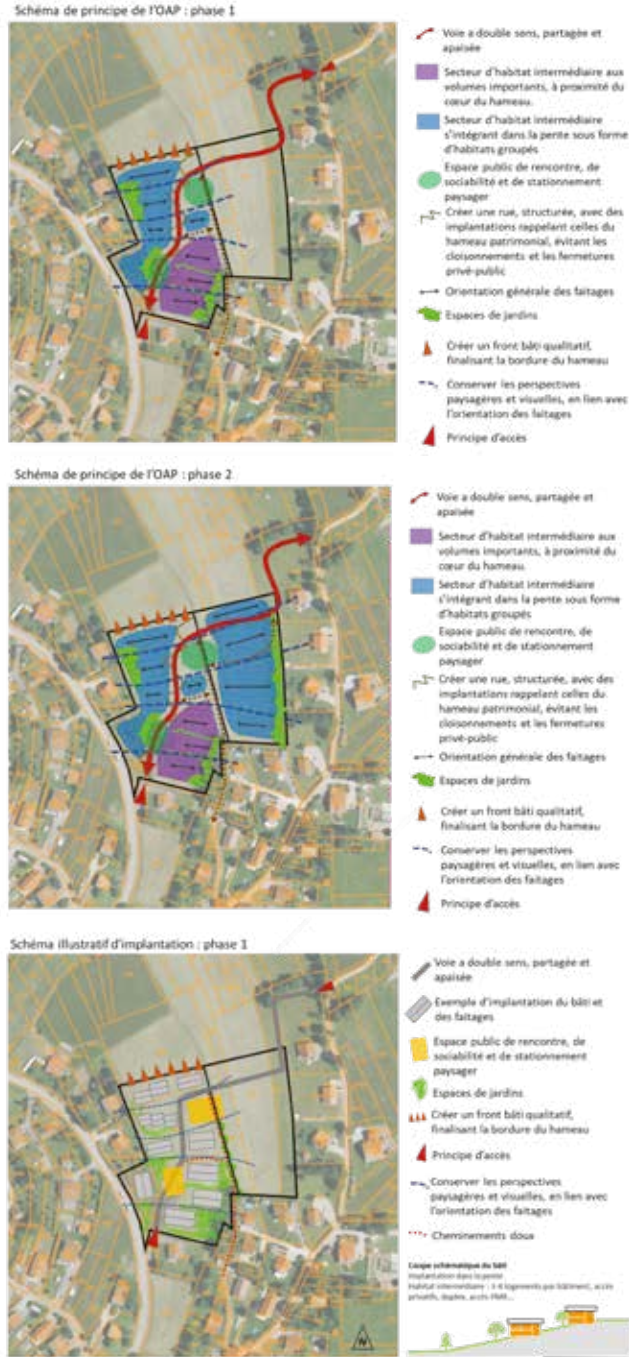
Le SIAC est à disposition des collectivités pour les accompagner sur des questions d'aménagement du territoire ou en lien avec les prescriptions du SCoT. L'objectif est de permettre une bonne appropriation des orientations du SCoT et de faciliter sa prise en compte, tout en œuvrant conjointement à un urbanisme plus qualitatif.

A ce titre :

1. il conseille et accompagne les élus des communes dans leurs projets d'urbanisme,
2. il apporte son expertise aux élus des communes,
3. il développe des outils d'aide à la décision pour les élus des communes.

En 2022, le pôle a accompagné les communes suivantes :

- Commune de Saint-Paul-en-Chablais : conseil et réflexion sur un secteur d'OAP, la densité acceptable, les enjeux paysagers et les possibilités d'évolution du secteur.
- Commune de Vailly (photos ci-contre) : proposition d'une OAP pour le secteur du Lavouet, schéma et prescriptions générales permettant de répondre aux attentes de la commune.



ANIMER LA RÉFLEXION COLLECTIVE : LE PLAN DE PAYSAGE DU CHABLAIS

En 2022, la commission urbanisme-SCoT du SIAC a constitué l'instance de suivi du Plan de Paysage du Chablais et a été réunie cinq fois.

Ainsi, l'année 2022 a marqué la poursuite du travail engagé depuis 2020 sur le Plan de Paysage du Chablais.

A la suite de la phase d'identification des enjeux et des randos-SCoT qui ont été organisées sur la fin d'année 2021, un important travail de concrétisation de la phase de diagnostic s'est opéré en plusieurs étapes.

Etape 1

PRIORISATION DES ENJEUX

Atelier/commission 02 du Plan de Paysage du 09 mars 2022

Une première phase de travail s'est concentrée sur la priorisation des enjeux identifiés lors des étapes d'observation du territoire grâce aux randos-SCoT. **19 enjeux principaux** ont ainsi été recensés et discutés lors de l'atelier de travail, permettant de synthétiser l'ensemble des sujets qui ont été discutés lors des travaux sur le territoire et des interventions des élus.

Etape 2

CHOIX DE SITES ET ORGANISATION D'ATELIERS EXPLORATOIRES

Atelier/commission 03 du Plan de Paysage du 07 avril 2022

Cette seconde étape a eu pour objectif, sur la base des enjeux prioritaires, d'identifier **7 sites supports** pour la mise en évidence des **Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**.

Des ateliers exploratoires ont ainsi permis de se rendre sur le terrain, dans les communes concernées, et de mener une analyse des problématiques sur site ainsi qu'une réflexion sur un sujet concret.

Les lieux d'ateliers et les thématiques sont les suivantes :

Bellevaux la Chèvrerie - un espace public mono-fonctionnel

Comment structurer un espace public 4 saisons, de qualité, fonctionnel et à vocation touristique ?

Douvaine - une centralité en pleine mutation

Comment la mobilité peut-elle devenir un facteur d'attractivité du centre bourg ? Quelle « perméabilité » pour créer du lien entre les différents secteurs habités de la ville, et faciliter l'accès aux services et équipements ?

Chevenoz - En amont de l'élaboration du PLU

Comment prioriser les secteurs de développement

et l'offre foncière dans la commune, en s'inscrivant dans l'armature territoriale et paysagère du SCoT ?

Vacheresse - En amont de la révision du PLU

Comment prioriser les secteurs de développement et l'offre foncière dans la commune, en s'inscrivant dans l'armature territoriale et paysagère du SCoT ?

Vailly - un nouveau secteur d'urbanisation en bordure d'un hameau patrimonial

Comment garantir l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions, et la qualité des espaces publics ?

Saint-Paul-en-Chablais - l'extension d'une zone d'activités artisanales

Comment réussir la qualité paysagère des aménagements et la qualité architecturale des nouvelles constructions ?

Loisin - un village multipolaire structuré le long de la RD 1206

Comment la mobilité douce peut-elle redonner du lien entre les différents secteurs habités et renforcer la centralité du village ?

Ces ateliers exploratoires ont été menés au cours du printemps 2022 et ont ainsi permis de travailler à la rédaction des Objectifs de Qualité Paysagère du Chablais.

Etape 3

DÉFINITION ET PRIORISATION D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Atelier/commission 04 du Plan de Paysage du 27 juin 2022

Cette étape a consisté en la définition des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), découlant notam-

ment des ateliers exploratoires et donnant du sens aux problématiques abordées dans les communes.

11 objectifs ont été retenus et classés par ordre d'importance par les élus, dans la perspective d'amorcer le travail de rédaction de fiches actions.

Etape 4

RÉDACTION DE FICHES ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

Ateliers/commissions 05 et 06 du Plan de Paysage du 28 septembre 2022 et du 07 décembre 2022

Cette dernière étape importante a été la traduction des objectifs en actions, et la rédaction de **10 fiches actions thématiques** qui auront pour but d'être mises en œuvre par les collectivités. En effet, cette étape a constitué un passage de relais, et la poursuite du Plan de Paysage et de la réflexion sur la qualité paysagère passera par la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire.



Les 10 fiches actions, structurées de la même manière, et répondant aux enjeux et objectifs identifiés et débattus durant la démarche du Plan de Paysage sont les suivantes :

- Fiche action 1 : Définir la trame paysagère, urbaine et prioriser les secteurs stratégiques
- Fiche action 2 : Structurer un secteur stratégique d'une commune
- Fiche action 3 : Paysage et biodiversité : structurer et développer la trame verte et bleue
- Fiche action 4 : Renforcer la vitalité dans les communes sur toute l'année
- Fiche action 5 : La qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
- Fiche action 6 : La qualité environnementale et d'usages des projets d'aménagement et d'espace public
- Fiche action 7 : Développer la proximité, structurer les maillages de la mobilité douce à l'échelle communale et intercommunale
- Fiche action 8 : Sensibiliser et comprendre les entités paysagères du Chablais
- Fiche action 9 : Valorisation des paysages identitaires et axes vitrines remarquables
- Fiche action 10 : Apaiser le paysage de l'information en fonction des entités paysagères



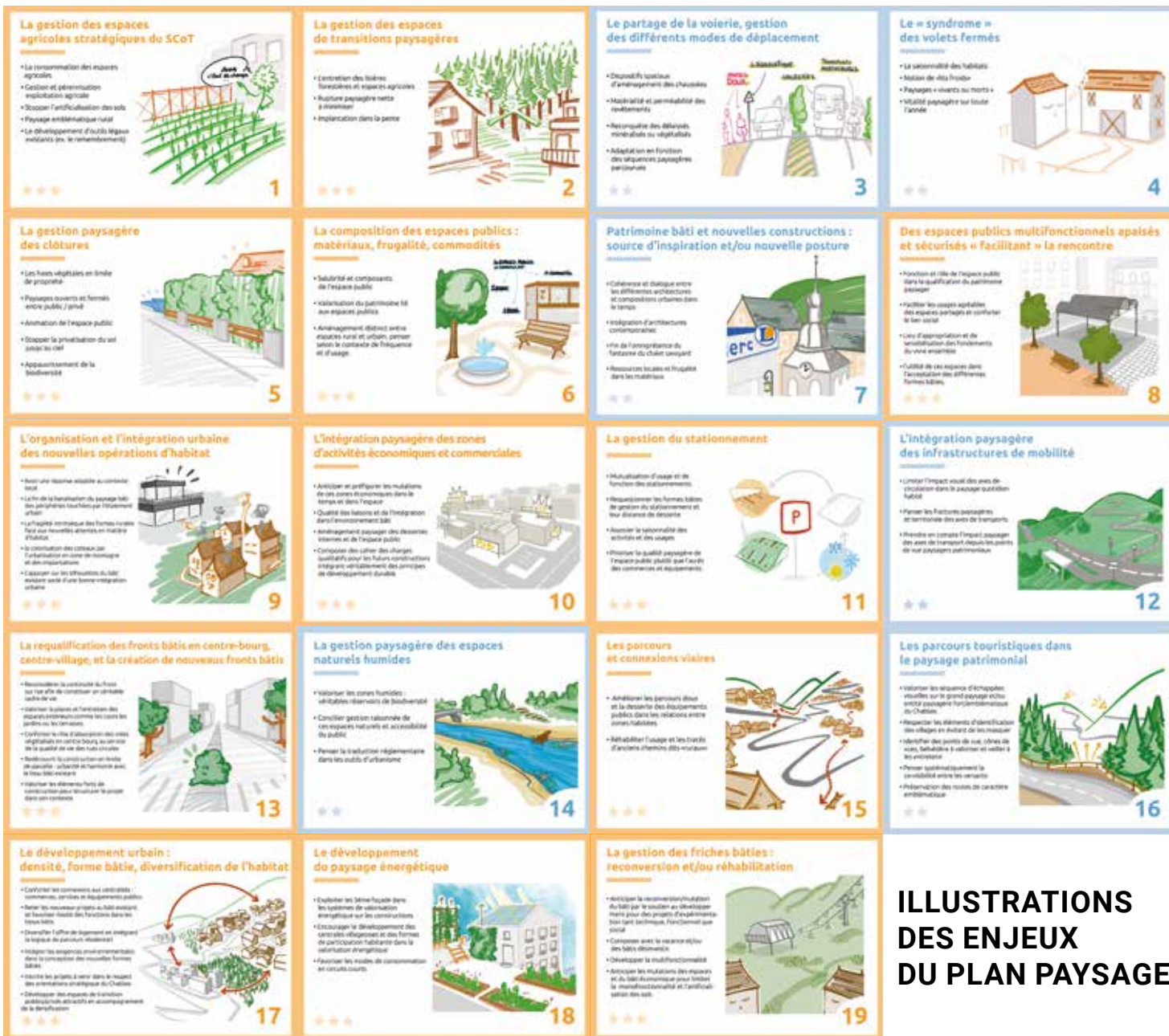
**Retrouver l'ensemble des documents
sur l'extranet du SIAC**

SUIVI DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DES SCOT AURA ET DES EF- FETS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Le SIAC a suivi les travaux menés par la fédération nationale des SCoT pour la contribution des SCoT de la Région Auvergne Rhône-Alpes à la **révision du SRADDET**. En effet, le SRADDET doit évoluer afin d'intégrer les nouveaux objectifs de la loi Climat et Résilience et notamment l'objectif d'atteindre la zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées afin d'aboutir à une contribution partagée, et de faire remonter à la Région des propositions concernant notamment la territorialisation des objectifs de la loi, la prise en compte de projets d'envergure Régionale ou Nationale ou la définition de critères de différenciation.

Le SIAC a participé aux deux conférences des SCoT, instance créée par la loi, le 16 février 2022 et le 10 octobre 2022. A l'issue de cette dernière, la contribution a été envoyée à la Région.



ILLUSTRATIONS DES ENJEUX DU PLAN PAYSAGE

L'OBSERVATOIRE DU SCoT

MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DU SCoT

Selon l'article L143-28 du code de l'urbanisme, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) doit faire l'objet d'une évaluation au bout de six ans d'exécution.

L'évaluation du schéma de cohérence territoriale du Chablais doit intervenir légalement avant 2026, étant donné qu'il a été approuvé le 30.01.2020.

Pour ce faire, différents indicateurs ont été inscrits (*cf. p.483 et suivantes rapport de présentation SCoT du Chablais*) afin de tenir compte des évolutions du SCoT dans le temps. Il importe donc de suivre ces différents indicateurs en alimentant plusieurs bases de données. La source principale de celles-ci est l'INSEE, mais certaines réunions menées par le SIAC sur l'année 2022, ont permis de compléter les bases de données, avec par exemple les données OCS (occupation du sol) de la DDT74 rencontrée le 5 mai 2022.

Ces données font ensuite l'objet de différentes analyses, afin connaître les évolutions du territoire sur différents thèmes tels que la démographie, l'habitat, l'emploi, l'environnement, l'occupation du sol, ...

L'idée est de construire des bases de données avant la mise en place du schéma, puis de faire état du déroulement de l'application du document d'urbanisme régulièrement, à travers un Observatoire du SCoT.

RÉALISATION DU LIVRET N°1 DE L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Dans cette perspective, le SIAC a choisi de présenter lors de la Conférence des Maires, le samedi 26 novembre 2022, une première analyse du territoire à travers le Livret n°1 de l'Observatoire.



à consulter sur www.siac-chablais.fr

Ce livret, grâce aux données qu'il comprend, vise à mettre en avant l'identité du territoire d'après différents indicateurs. Il s'agit d'un outil synthétique qui permet de mieux appréhender et connaître le territoire, couvert par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais. Il se concentre sur cinq thématiques, à savoir la démographie, l'habitat, l'emploi, l'environnement et l'occupation du sol, qui sont essentielles pour un diagnostic du territoire. Il a pour but d'établir un état des lieux du territoire, principalement de 2010 à 2019.

En effet, ce premier livret vise tout d'abord à établir une base de références sur le territoire avant l'entrée en vigueur du SCoT de 2020. Par la suite, il s'agira de poursuivre d'une part la consolidation des bases de données, et d'autre part l'analyse sur la période de mise en application du SCoT, ce qui permettra de mieux appréhender les effets du schéma dans le temps.

SUIVI DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Le rapport de présentation du SCoT du Chablais de 2020 prévoit **3 indicateurs en matière de suivi de la consommation de l'espace** (cf. p.483 et suivantes rapport de présentation SCoT du Chablais).

Dans cette mesure, le SIAC a mis en place un outil permettant le suivi de ces trois indicateurs.

La première étape a consisté en la réalisation et la présentation de **la méthode de définition des « enveloppes T2020 du SCoT »**. Toutes les communes du Chablais ont été sollicitées dans ce cadre et rencontrées individuellement par le SIAC fin 2021 et au premier semestre 2022 afin de bé-

néficier d'une présentation concrète et de pouvoir échanger et se questionner sur l'outil. Ces enveloppes T2020 constituent la base essentielle du suivi, à partir de laquelle l'analyse de la consommation d'espace sera rendue possible. Les communes ont également pu faire remonter au SIAC les coups partis, c'est-à-dire les permis autorisés avant le 26.07.2020, point de départ de la mise en œuvre du SCoT.

L'étape suivante a pour objectif de suivre régulièrement la consommation de l'espace à l'intérieur (pour les tènements de +2 500m²) et à l'extérieur de ces enveloppes T2020, à partir du 26 juillet 2020 (règles définies dans le SCoT). Pour ce faire, des conventions « d'échanges des données numériques ADS (instruction des PC ou PA) entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais et les communes et EPCI compétents en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme ont été signées en 2022, à savoir :

- le 25 avril 2022 pour la CCPEVA
- le 02 mai 2022 pour Thonon-Agglomération
- le 02 mai 2022 pour Thonon-les-Bains
- le 20 mai 2022 pour la CCHC
- le 30 mai 2022 pour le Biot
- le 02 juin 2022 pour Publier

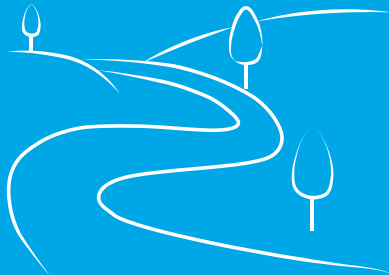
L'objectif est de récupérer les données des autorisations d'urbanisme auprès des services instructeurs, et de répertorier et analyser celles consommées d'espace. Ce travail complexe est mené par le SIAC et permettra à terme de renseigner les indicateurs dans la perspective de l'analyse des résultats de l'application du SCoT.



BASSE DRANSE

Inauguration marquant le lancement du début des travaux
juillet 2022

crédit photo Florian LEGRAND



contrat de rivières des dranses et de l'est lémanique

...

« Notre outil contrat de rivières rentre dans l'âge de raison, nous impose d'immenses responsabilités. Le SIAC grandit avec lui, se dote de nouvelles compétences au services des milieux aquatiques et prévention des inondations à gérer collectivement et en solidarité sur le bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique.

Assumons les, ensemble, en se dotant des moyens nécessaires ! »

Gil THOMAS

vice président du SIAC
en charge de la gestion des eaux
et des milieux aquatiques

MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

Depuis 2017, le SIAC porte le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique. Ce contrat était initialement prévu pour 5 ans afin de mettre en œuvre les actions ayant les objectifs suivants :

- améliorer la qualité des eaux
- restaurer et préserver les milieux aquatiques, réduire les risques de crues torrentielles et d'inondations
- gérer durablement la ressource en eau
- valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau

Comme prévu, à mi-contrat, son programme d'actions a été réajusté par un avenant signé le 09.07.2020 pour la mise en œuvre de sa 2^{nde} phase en fonction des avancements et des évolutions à considérer. Conformément aux prescriptions de l'Agence de l'Eau lors de la signature de cet avenant, la 2^{nde} phase du contrat de rivières a été prévue jusqu'au 31.12.2022.

Ce 1^{er} avenant au contrat de rivières a permis la poursuite des actions engagées, le démarrage de travaux d'importances majeures pour le Chablais et les riverains des cours d'eau du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique. Pour la phase 2020-22, ce sont 47 actions qui ont été programmées.

Aujourd'hui, les efforts fournis ces deux dernières années ont permis d'atteindre de bons taux d'engagement des opérations. Toutefois, avec la pandémie de Covid-19, les efforts de réalisation ont été un peu freinés. Cette situation ne permettant pas d'atteindre totalement les objectifs fixés dans les délais : 3/4 des

actions ont été lancés, certaines sont terminées, et d'autres encore en cours d'exécution. De plus, lors de l'approbation de l'avenant n°1, la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a encouragé le SIAC à présenter un argumentaire détaillé, dans le cadre de la consultation publique sur le projet SDAGE 2022-27 et de son programme de mesures (PdM), afin d'envisager l'inscription d'une mesure hydromorphologique pour la masse d'eau de la Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty (FRDR552d). Le SDAGE 2022-27 a ainsi été adopté le 18.03.2022 avec l'inscription, dans son PdM, d'une mesure de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine. Ainsi, au titre de cette mesure, l'action de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine pourra être financée par les partenaires du contrat de rivières.

Afin de pouvoir exécuter les actions en cours et de mettre en œuvre les opérations répondant à la mesure de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morzine, le SIAC a demandé durant l'été 2022 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie la prorogation du délai d'exécution du contrat de rivières pour une durée d'un an et demi. Cette demande a fait l'objet d'un second avenant permettant de confirmer les engagements des partenaires financiers du contrat de rivières tels que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie jusqu'au 30 juin 2024.

VOLET A : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

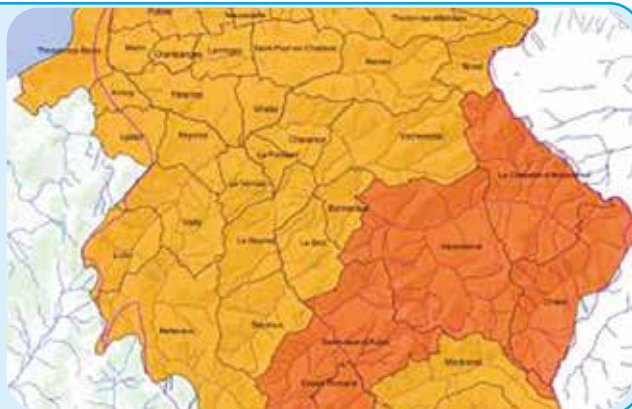
Diagnostic sur les risques de pollution au stockage des effluents d'élevage et proposition de préconisations

Cette action est destinée à :

- réduire les pollutions agricoles
- protéger la qualité des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis de l'eutrophisation

Lancement de l'étude

Coût total estimé : 50 000 € HT



Observatoire de la qualité des eaux superficielles des Dranses et des tributaires de l'Est Lémanique

Mise en place d'un réseau de 20 stations de mesures et de prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

4 campagnes réalisées en 2022

Coût total estimé : 70 000 € HT



Diagnostic sur les rejets éventuels issus d'anciennes décharges communales à réhabiliter

Objectif : évaluer les polluants potentiels d'anciennes décharges afin de réduire la contamination du milieu aquatique

Lancement de l'étude

Coût total estimé : 20 000 € HT

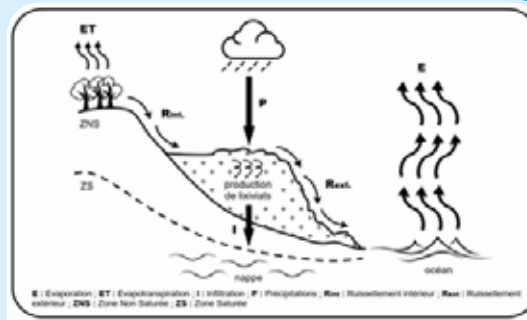


Figure 3 – Bilan hydrique d'une décharge (Source : BRGM)

**Réduction des pollutions industrielles
Diagnostic sur les rejets polluants
sur la Basse Dranse**

Réalisation d'un diagnostic afin de mettre en évidence
les micropolluants potentiellement présents dans les
eaux de la Dranse aval.

4 campagnes réalisées en 2022

Coût total estimé : 30 000 € HT



gammarus

VOLET B1 : PRESERVATION, RESTAURATION & GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

**Plan de gestion du transport solide
(définition des opérations d'entretien
des matériaux)**

Il s'agit de gérer le transit des matériaux, l'équilibre sédimentaire (profil en long) tout en maîtrisant les risques hydrauliques dans le respect du bon état écologique des cours d'eau.

**Enquête publique en 2022
et arrêté préfectoral d'autorisation
et de DIG en cours de rédaction /
suivi topographique lancé**

*Coût total estimé : 287 250 € HT
(plan de gestion)*



**Opérations de restauration
hydromorphologique
et de protection contre les risques
sur le secteur de la Dranse de Morzine**

.....

Ces opérations de restauration ont pour buts de :

- restaurer l'espace alluvial fonctionnel : arasement ou griffage de bancs, bras secondaires, ...
- réouvrir des espaces de bon fonctionnement : essartements et terrassements
- réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques tout en préservant les fonctionnalités des milieux aquatiques

**Dossiers réglementaires et de DIG
en cours d'instruction + volet foncier**

Coût total estimé : 2 390 000 €HT



**Etude de faisabilité de la restauration
hydromorphologique et écologique
du torrent de Seytroux**

.....

Il s'agit de restaurer les fonctionnalités morphologiques et la continuité sédimentaire du torrent en protégeant les principaux enjeux humains présents.

**Validation du scénario à mettre en œuvre
(étude finalisée en 2022)**

*Coût total estimé : 29 607 €HT
(+20 170 €HT topographie)*



Opérations de restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Basse Dranse

Ces opérations de restauration ont pour buts de :

- réouverture du lit : essartements et terrassements
- restauration de la dynamique du lit : création de bras (tressage)
- restauration de la mobilité des matériaux : griffage des bancs
- protection contre les risques : protection de berges et digue APEI

Réalisation des travaux sur la partie amont

Coût total estimé : 6 250 000 € HT



Restauration hydromorphologique sur la Dranse d'Abondance entre Sous le Saix-La Pesse et Miolène à La Chapelle-d'Abondance et Abondance

.....

Cette étude doit définir des opérations permettant de :

- préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques
- réaliser des travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau

Propositions de scénarios de restauration

Coût total estimé : 8 900 € HT



Etude de définition des opérations secondaires de restauration hydromorphologique : Dranse de Montriond, Dranse de Sous le Saix, Brevon, amont du Lac de Vallon, Ugine

.....

Cette étude doit définir des opérations permettant de :

- préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques
- réaliser des travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau

Etude de faisabilité des scénarios proposés

Coût total estimé : 40 000 € HT



**Plan de gestion de la végétation rivulaire
du bassin versant des Dranses
et de l'Est lémanique
+ volet plantes invasives**

Le plan de gestion doit prévoir des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau afin de maintenir les boisements de berge dans un bon état conforme aux différentes demandes reconnues d'intérêt général tout en respectant les diverses contraintes réglementaires et/ou écologiques.

**Définition des objectifs sectorisés
de gestion et priorisation des opérations**

Coût total estimé : 87 350 € HT



**Interventions d'urgence
sur les arbres déstabilisés
et les embâcles de bois morts**

Dans l'attente de la mise en œuvre du plan de gestion sur la végétation rivulaire en cours d'élaboration, le SIAC, en concertation avec les intercommunalités du bassin versant, a prévu une procédure d'urgence afin d'intervenir lors de situation ponctuelle mettant en danger les populations ou les infrastructures

**Réalisation de travaux urgents
sur les boisements afin d'éviter les risques**

Coût total estimé : 75 000 € HT

VOLET B2 : PREVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES & GESTION DES RISQUES

Gestion des ouvrages hydrauliques au titre de la sécurité publique

Depuis le décret « Dignes » de mai 2015, les collectivités doivent régulariser et autoriser les systèmes d'endiguement de leur territoire.

Par délégation de la compétence GeMAPI, le

SIAC, a lancé les démarches pour inventorier, diagnostiquer et réaliser les procédures de régularisation et d'autorisation des systèmes d'endiguement du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique. Le SIAC a débuté ce travail important avec les intercommunalités du Chablais qui devront décider du devenir de leurs ouvrages.



Réalisation des diagnostics approfondis des ouvrages

Coût total estimé : 180 000 € HT

Opérations de sécurisation et de restauration de la partie aval de la Morge à Saint-Gingolph

Les travaux en cours ont pour but d'améliorer la morphologie du torrent dans le centre urbanisé de St-Gingolph afin de limiter l'impact hydraulique et du transport solide en restaurant une partie du cône naturel de déjection de la Morge.

Phase 2 de restauration de l'aval réalisée

*Coût total estimé : 1 100 000 € HT
dont 600 000 € HT (partie française)*



avant travaux



après travaux

**Opérations de restauration
hydromorphologique et de protection
contre les risques sur la Fiolaz à Châtel**

Les opérations entreprises ont pour buts de :

- protéger les enjeux et améliorer le transit sédimentaire
- remplacer un ouvrage de franchissement
- conforter le lit et restaurer la confluence

**Tranche 2 : Lancement de la consultation
travaux**

Coût total estimé : 478 300 €HT



**Opération de protection des berges
à Abondance (Miolène à Chez les Ogays)
sur la Dranse d'Abondance**

Le projet consiste à conforter les berges en enrochements ou en techniques mixtes afin de les protéger contre les érosions mettant en péril certains enjeux présents sur les rives.

Procédures réglementaires en cours

Coût total estimé : 668 100 €HT



VOLET B3 : GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Mise en place de stations de mesures de débit et pluviomètres

La mise en place de stations de mesures des débits et de la pluviométrie du bassin versant doit permettre d'améliorer la connaissance pour une meilleure adéquation entre les ressources en eau et prélèvements.

Réalisation du calibrage des stations et mesures de débits et pluviométrie en cours

Coût total estimé : 180 000 €HT



Etude bilan : évolution des débits sur les milieux sensibles du bassin versant

Le but de l'étude est d'analyser l'hydrologie du bassin versant, notamment :

- les variations saisonnières
- la diminution des débits d'étiage

Ces résultats permettront d'anticiper et d'optimiser les prélèvements afin de réduire les impacts sur les cours d'eau sensibles du bassin versant.

Lancement de l'étude : consultation et attribution du marché

Coût total estimé : 32 400 €HT



VOLET C : ANIMATION, PORTAGE, SUIVI ET EVALUATION COMMUNICATION & SENSIBILISATION / VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Schéma d'organisation des activités récréatives et sportives en eau vive et aménagement des accès au cours d'eau visant à la préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant

L'action vise à optimiser l'organisation des activités en eau vive en prévoyant les aménagements adaptés qui permettent de minimiser les impacts sur les cours d'eau et de sensibiliser les usagers à la vulnérabilité du milieu.

Validation du schéma d'organisation et d'aménagement (étude finalisée en 2022)

Coût total estimé : 46 435 € HT



**Organisation de réunions, de formations, d'évènements d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques
et élaboration de documentation (grand public/élus/acteurs de l'eau)**



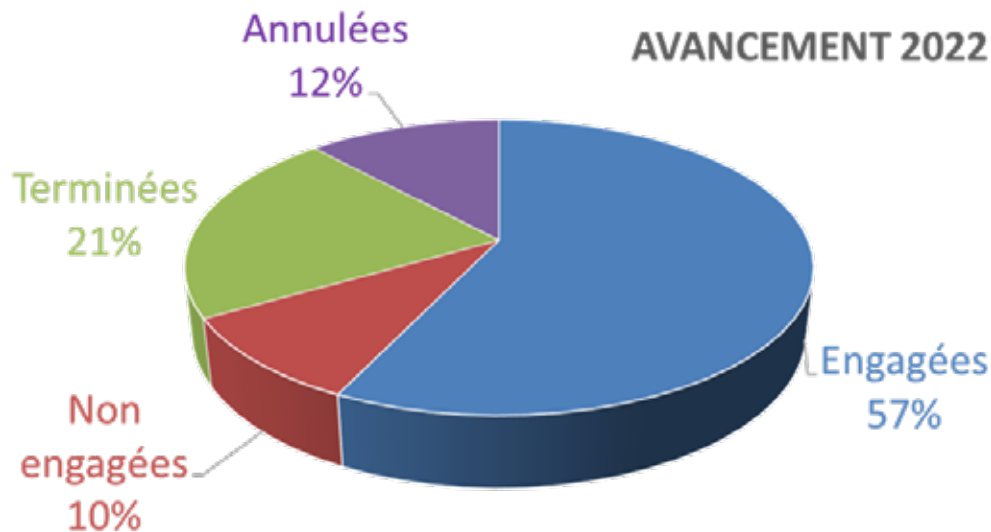
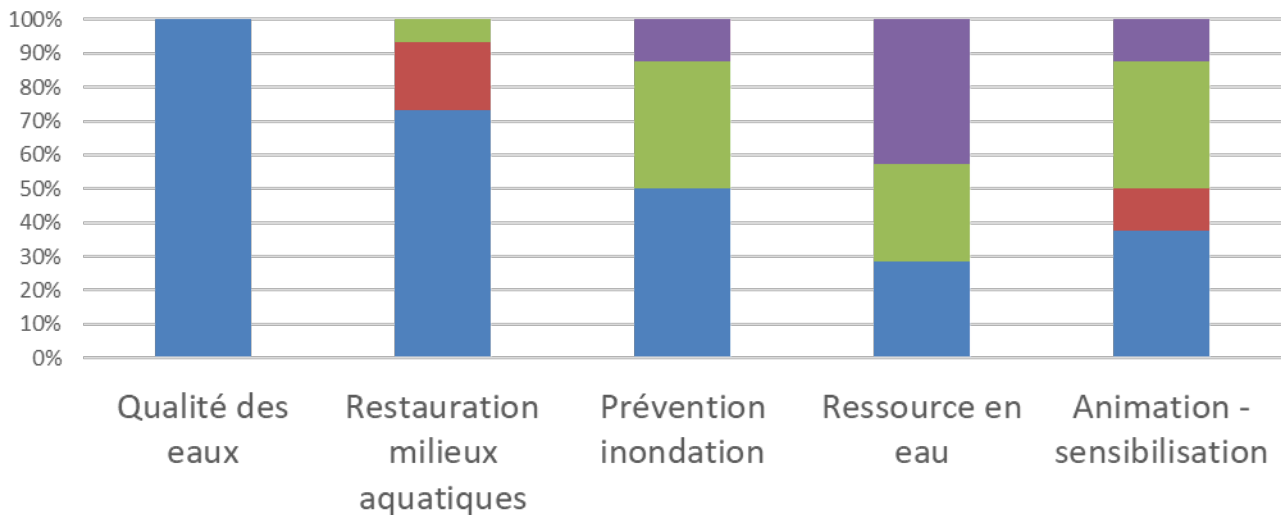
L'action vise à valoriser l'identité du bassin versant et à sensibiliser sur les patrimoines naturels : attractivité, perception et préservation des milieux aquatiques

Réalisation de documents d'information (plaquettes, films...), de journées de formation du personnel techniques des collectivités ou des entreprises et de sensibilisation des élus

Coût total estimé : 58 000 € HT sur 3 ans

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER AU 31.12.2022 (hors assainissement)

ACTIONS ■ Engagées ■ Non engagées ■ Terminées ■ Annulées



					DEPENSES 2022		Montant total
	coût prévisionnel : INITIAL (avenant 2020)	coût prévisionnel : ACTUALISE (AVP, attribution marché...)	dépenses jusqu'au 31/12/2020	dépenses en 2021	dépenses au 15/11/2022	dépenses prev. fin 2022	
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
Volet A	147 500 €	183 325 €	3 325 €	47 452 €	26 324 €	25 039 €	102 141 €
Volet B1	11 194 397 €	10 222 841 €	564 604 €	160 426 €	1 251 198 €	1 196 753 €	3 172 981 €
Volet B2	1 620 535 €	2 073 365 €	369 291 €	148 309 €	599 393 €	70 818 €	1 187 810 €
Volet B3	765 000 €	765 000 €	3 325 €	7 440 €	123 980 €	307 €	135 051 €
Volet C	910 000 €	916 525 €	238 119 €	162 348 €	184 135 €	43 688 €	628 290 €
TOTAL	14 637 432 €	14 161 056 €	1 178 664 €	525 976 €	2 185 030 €	1 336 604 €	5 226 273 €
					3 521 634 € HT		

**Dépenses réalisées
en 2022 :
4 226 000 € TTC**

**Financement fin 2022 :
Agence de l'Eau : 35 %
CD74 : 20 %**

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DES ÉLUS ET LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2022

Commission Gestion des Eaux et des milieux aquatiques du 12 mai 2022

- Opérations de restauration sur la Dranse de Morzine : projet, procédures et avancement
- Opérations d'entretien des cours d'eau : plans pluriannuels de gestion sédimentaire et de la végétation rivulaire

Commission Gestion des Eaux et des milieux aquatiques du 22 septembre 2022

- Dépôts sauvages de matériaux et de déchets en bord de cours d'eau
- Remblais en bord de cours d'eau sur le bassin versant
- Diagnostic et préconisations sur les rejets éventuels issus d'anciennes décharges communales à réhabiliter sur le bassin versant des Dranses – Est lémanique

Inauguration du démarrage des travaux de restauration écomorphologique et de prévention des risques de la Basse Dranse

Comité de rivières du 1^{er} décembre 2022

- Planning du contrat de rivières et projections à venir
- Bilan d'activités 2022 et avancement des opérations en cours
- Objectifs prévisionnels et programmation 2023





PLANTATIONS EXPÉRIMENTALES DU CHABLAIS
Site de CHENS-SUR-LÉMAN
photo prise en avril 2023



Politiques Contractuelles

**Le SIAC, structure partenaire des collectivités locales,
porte entre autres la compétence « politiques contractuelles ».
Il oeuvre au quotidien à faire bénéficier le territoire de financements européens.**

« 2022 a été une année charnière pour le pôle politiques contractuelles qui aura été marquée par la fin des programmes européens 2014-2022 et la réponse aux appels à projets pour la nouvelle programmation 2023-2027. Nous, élus du territoire, espérons pouvoir soutenir de nombreux projets Chablaisiens avec ces financements européens »

Pascal CHESSEL
vice président du SIAC
en charge des politiques contractuelles



L'année 2022 marque la fin d'une programmation européenne exceptionnelle, puisqu'unique dans l'histoire de l'Europe avec une programmation qui aura duré 9 ans à cause du Brexit, de 2014 à 2022.

Le pilotage des fonds européens, et notamment le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), est une bataille de tous les instants, pour aller chercher un maximum de financement et aider les acteurs agricoles et forestiers du territoire. La preuve ? Pour la deuxième fois de la programmation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'Autorité de Gestion du LEADER, a accordé une enveloppe supplémentaire au Groupe d'Action Locale (GAL) du Chablais, ce qui porte à plus de 2,1 millions d'euros le montant des subventions européennes et à plus de **2,8 millions d'euros d'aides publiques totales qui ont pu**

être injectées dans la filière forêt-bois du Chablais

L'Europe s'est réformée en passant de 28 à 27 membres, elle ne s'est pour autant pas arrêtée. L'année 2022 a été marquée par l'élaboration de la nouvelle programmation 2023-2027.

Le SIAC a donc oeuvré à préparer l'avenir en répondant aux appels à projets lancés par les différentes Autorités de Gestion du FEADER : la Région pour le programme LEADER et la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) pour le programme PAEC. **Ce sont donc 2 dossiers de candidature de 7 700 000 € pour le GAL LEADER du Nord des Alpes, et de 1 844 600 € pour le PAEC du Chablais, qu'il faudra suivre en 2023 pour soutenir les acteurs du développement rural.**

LEADER 2014-2022



LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une approche européenne qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale.

Elaboré sur une base territoriale et dans un cadre de partenariat public-privé, constitué en Groupe d'Action Locale (GAL), LEADER est un programme conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multisectorielles et intégrées. Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité en partant de l'initiative de terrain et d'un porteur de projet local.

Pour mettre en oeuvre son programme LEADER de 2014 à 2022, le GAL LEADER du Chablais, porté par le SIAC, a conventionné le 16 mai 2017 avec l'Autorité de Gestion du LEADER (AG), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), et l'Organisme Payeur du FEADER, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Au cours de l'année 2022, l'équipe LEADER est composée de Henri MAITROT, Chef de service des politiques contractuelles, et de Simon GARCIN, animateur thématique Forêt/LEADER.

L'ANIMATION DU GAL LEADER 2014-2022 DANS LE CHABLAIS

1.1 Gouvernance

Le programme LEADER du Chablais est dédié exclusivement au développement de la filière forêt/bois en soutenant des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Fiche-action n°1

Développer la filière bois du Chablais

- Fiche action n°2

Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

- Fiche action n°3

Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

Initialement, le programme LEADER 2014-20 du Chablais a bénéficié d'une maquette financière de 1 552 950 euros à allouer aux projets du territoire. Suite au BREXIT, une période de transition de 2 ans a été décidée au niveau européen, avec la prolongation des règles de 2014-2020 et avec des fonds de 2020-2027. Le GAL du Chablais a obtenu une enveloppe supplémentaire de 520 620 euros. De plus, en toute fin d'année, la Région AURA a accordé une enveloppe supplémentaire de 30 000 euros. Au total, sur la période 2014-2022, l'enveloppe totale du programme LEADER pour le Chablais s'est élevée à 2 103 570 euros.

Au cours de l'année 2022, le Comité LEADER du Chablais, s'est réuni à quatre reprises en se délocalisant sur le terrain à la rencontre de porteurs de projet ayant bénéficié de fonds LEADER.

Les membres du comité LEADER ont ainsi pu visiter :

- le sentier du Château de Thénières, porté par Thonon Agglomération
- le chemin pour l'ASA de Montriond
- le nouveau groupe scolaire de la commune de Champanges en bois local

**comité LEADER
chemin pour l'ASA de Montriond**

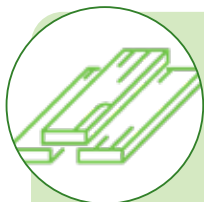


1.2 Appels à projets LEADER

« Hangar et plateforme de bois » de 2018 à 2022

L'engouement pour ces appels à projets confirme le réel besoin du territoire en termes de développement de la filière bois énergie qui était l'un des objectifs stratégiques du programme LEADER.

Ces appels à projets ont permis de rencontrer et d'accompagner une dizaine d'entreprises locales dans leur développement.



En résumé au cours de ces 7 années, le LEADER du Chablais a aidé :

5 investissements de hangars de stockage de bois de plus de 1 M€ euros, dont près de 500 K€ de subventions (350 K€ de FEADER compris)

Cette augmentation de la capacité de stockage se traduit par :

6 400 MAP/an de plaquettes forestières supplémentaires

5 250 m³ de stockage de bois bûche supplémentaire

« Osez le bois local »

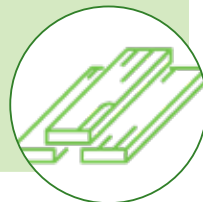
Cet appel à projets a connu un vif intérêt de la part du territoire avec plus d'une dizaine de porteurs de projet différents rencontrés en seulement 18 mois d'existence opérationnelle (3 sessions de 6 mois chacune). Cela démontre parfaitement l'intérêt de l'avenant n°1 de la stratégie du LEADER qui a permis d'intégrer les projets de construction bois au programme. L'ensemble des projets financés à travers les AAP construction bois représentent 24% de l'enveloppement LEADER du Chablais.

La plupart des projets de construction ont été portés par des collectivités locales afin de rénover ou de bâtir des équipements publics pour des services à la population.

En résumé au cours de ces 7 années, le LEADER du Chablais a aidé :

6 constructions (ou rénovations) de bâtiments en bois labellisé « Bois des Alpes » ou « Bois Qualité Savoie ».

Cela représente + de 400 m³ de bois labellisé, de plus de 1 M€ euros dont près de 650 K€ de subventions, y compris les 500 K€ de FEADER





1.3 Sylv'ACCTES

En 2022, le SIAC a poursuivi son adhésion à Sylv'ACCTES.

Grâce à ces aides, les propriétaires forestiers du Chablais ont pu bénéficier de 18 732,36 € d'aides financières pour un montant de travaux forestiers de 40 518,06 €.

Au total, ces subventions ont permis de financer plus de 31,48 ha de chantiers forestiers.

Pour rappel, Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt public qui permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses. Ces modes de gestions forestières encouragés par Sylv'ACCTES ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

L'association propose ainsi aux territoires adhérents une aide financière pour les propriétaires forestiers publics (taux d'aide : 50%) et privés (taux d'aide : 70%) qui souhaitent s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt.

1.4 Participation aux réseaux de la forêt et du bois

Pôle Excellence Bois

Le SIAC a poursuivi son adhésion au Pôle Excellence Bois (PEB) de Rumilly en tant que membre du conseil d'administration. Les représentants du SIAC ont assisté à l'ensemble des conseils d'administration et assemblée générale de 2022 afin de participer à l'orientation des activités du PEB. Suite aux annonces sur l'avenir du Conseil Savoie Mont-Blanc, son principal financeur, le PEB est en cours de mutation et cherche à diversifier ces activités, notamment en développant des services pour les collectivités locales (conseil, ingénierie, accompagnement, ...).

Réseau des territoires forestiers AuRA

Après avoir coordonné un groupe de travail régional sur le foncier forestier, Cap Rural a animé un

groupe de travail « Valorisation du bois local » composé de territoires forestiers volontaires. Les territoires invités à participer ont de forts enjeux liés à la filière forêt/bois. Ils ont mis en oeuvre une charte forestière ou une stratégie locale de développement, comme le Chablais au travers de son programme LEADER 2014-22.

Le SIAC a participé à ce second groupe de travail qui avait pour vocation d'apporter une vision territoriale de cet enjeu, en complément des approches des acteurs régionaux de la filière. Dans la continuité de ces deux groupes de travail, sous l'impulsion de la Région AuRA et à la demande de territoires forestiers, Cap Rural a mis en place un réseau régional de territoires forestiers qui abordera les sujets de la filière avec une approche technique.

1.5 Ingénierie des projets et l'instruction des dossiers LEADER

Depuis le début de la programmation LEADER, le SIAC a reçu 58 demandes de subvention, dont 9 en 2022. Sur ces 58 demandes, 5 porteurs de projets se sont finalement désistés et une demande est encore en cours de traitement. L'autorité de Gestion autorise le SIAC à attribuer des subventions jusqu'au 30 avril 2023. Ces 52 dossiers instruits sont assez bien répartis sur le territoire, 7 dossiers implantés sur le territoire de la CCHC, 15 dossiers sur le territoire de la CCPEVA, et 14 dossiers sont sur le territoire de l'agglomération de Thonon. Les 16 dossiers restants concernent l'ensemble des 62 communes du territoire et sont portées par le SIAC.



+ d'infos sur
[https://www.siac-chablais.fr/
politiques-contractuelles/lea-
der-2014-2022/](https://www.siac-chablais.fr/politiques-contractuelles/leader-2014-2022/)



Découvrez la vidéo bilan
du LEADER 2014-2022

PROJETS PORTÉS PAR LE SIAC

2.1 Etude d'opportunité pour l'implantation d'une plateforme de stockage de bois hors forêt

Pour rappel, le SIAC a terminé en 2021 son étude d'opportunité pour l'implantation d'une plateforme de stockage de bois hors forêt. Les rapports de cette étude sont disponibles sur www.siac-chablais.fr. Cette étude a mis en lumière le besoin de la filière locale pour l'aménagement d'un tel équipement. Elle a également conclu à la faisabilité technico-économique de ce projet.

En 2022, la recherche de foncier possible pour l'accueil de cette plateforme a été approfondie par les premières prises de contact avec les propriétaires des terrains identifiés. En parallèle, des contacts ont été établis avec l'ONF, l'association des communes forestières et les services de la DDT 74 afin de monter ce projet.

2.2 Des plantations expérimentales face au changement climatique

En 2020, le SIAC a lancé un projet expérimental pour des plantations de peuplement forestier résilient face au changement climatique. Ce projet,

qui a obtenu un financement LEADER, s'est terminé en 2022. Cependant, le suivi des plantations va continuer sur plusieurs décennies afin d'étudier l'évolution de ces forêts tests. Ce projet avait pour objectif d'expérimenter des essences forestières susceptibles de s'adapter au probable changement climatique du territoire. Cette démarche locale s'intègre parfaitement dans la démarche nationale des « îlots d'avenir », réseau de sites expérimentaux suivis sur le long terme en forêt publique par l'ONF.

Sur le Chablais, 6 sites, avec des caractéristiques différentes et diversifiées, ont été proposés pour ce projet. Ils sont tous situés sur des propriétés de communes associées au projet : Chens sur Léman, la Baume, Larringes, Marin, Reyvroz, et Seytroux.

Le projet a consisté à réaliser :

- la délimitation de sites adéquats et leur description initiale (sol, climat)
- la proposition des essences à planter ainsi que leurs provenances, et les techniques de plantation à mettre en oeuvre

- la réalisation des plantations (octobre 2020 ou 2021 selon les cas) puis des entretiens
- le suivi de 2020 à 2022 de chaque plantation
- la rédaction des documents retraçant les travaux réalisés et les 1^{ers} éléments observés.

Sur chacun des sites, des panneaux d'information ont été installés afin de présenter au public ce projet de plantation expérimentale du Chablais.

En plus de ces panneaux, des vidéos promotionnelles de chaque site ont également été tournées. Chaque commune dispose de sa vidéo, et une vidéo synthétique est disponible sur la chaîne YOUTUBE du SIAC et sur www.siac-chablais.fr



**1^{ères} comparaisons
et conclusions après 2 années
sur <https://www.siac-chablais.fr/politiques-contratuelles/leader-2014-2022/rappel-de-la-strategie-leader-du-chablais/plantation-experimentale-pour-la-foret-du-chablais/>**

**Découvrez les vidéos
des 6 communes
sur la chaîne YOUTUBE du SIAC
<https://www.youtube.com/@siacchablais>**

2.3 Bourse foncière forestière du Chablais

L'année 2022 marque la fin des financements européens pour ce projet lancé par le SIAC en 2018. Cependant, il est voué à perdurer au-delà de ces financements. En effet, cette opération de restructuration du foncier forestier, mise en oeuvre sur le Chablais, a révélé une forte attente de la part des propriétaires forestiers du territoire. Ils ont été nombreux à vouloir vendre leurs terrains boisés.

Néanmoins, de nombreux freins ont été mis en évidence grâce à ce projet, les principaux étant la faible valeur vénale des parcelles forestières, les frais notariés élevés et la lenteur des transactions foncières (+ de 8 mois en moyenne). Malgré ces difficultés, nous avons quand même pu mettre en relation des acheteurs potentiels avec les vendeurs sur plus de 191,25 hectares. Les procédures de négociation se sont engagées pour 53,76 hectares. Ceci est dû en partie aux actions menées pour « démarcher » des acheteurs potentiels, notamment celles faites auprès des communes et des voisins, qui ont plutôt bien marché.

Actions de promotion réalisées en 2022 :

- 2 newsletters à destination des communes et des acheteurs privés pour les avertir des ventes de parcelles forestières sur leur secteur de recherche
- 1 réunion publique sur le thème : « comment estimer le prix de mes parcelles forestières » avec l'intervention de gestionnaire forestier privé, M. TRELA DEGLISE-FAVRE, sur le prix des bois et d'un expert foncier, M. COUDON, sur les procédures à suivre pour la vente de forêt. Une présentation de la bourse foncière a

également été faite par le SIAC lors de cette réunion qui a réuni plus de 300 propriétaires privés

- Près de 390 contacts par mail avec des propriétaires qui souhaitait vendre ou acheter

Outre les parcelles vendues ou en cours de vente, cette opération de bourse foncière forestière a également permis d'accompagner un certain nombre de projets ou de structures de réorganisation foncière (type ASLGF, ASA). La création et le développement de ce type de structure sont des enjeux importants pour la mobilisation de bois en forêt privée et pour la mise en oeuvre d'investissement en terme de desserte notamment.

**réunion publique
« comment estimer le prix
de mes parcelles forestières »**

crédit photo Florian LEGRAND



2.4 Partenariat Chambre d'agriculture/SIAC

En 2022, le SIAC a poursuivi le partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) qu'il entretient depuis plusieurs années pour l'accompagner dans l'animation de la filière forestière.

Les actions conduites dans le cadre de cette collaboration contribuent à la mise en oeuvre de projets forestiers stratégiques pour le territoire.

Actuellement, le pôle travaille activement autour de 3 missions essentielles pour le développement de la filière :

- émergence et l'accompagnement de projet sur la restructuration du foncier forestier
- émergence et l'accompagnement de projet de desserte forestière
- surveillance et suivi de l'état sanitaire de nos forêts, notamment avec le scolyte

Le détails de ce partenariat est à consulter sur www.siac-chablais.fr

2.5 Apporter aux forêts du Chablais des documents de gestion

Afin de maintenir durablement la multifonctionnalité des forêts, il est primordial de mettre en place une gestion forestière sur ces massifs. En effet, lorsque la forêt vieillie, elle se fragilise de plus en plus et devient donc plus sensible aux maladies et aux intempéries. C'est d'autant plus marqué en cette période de changement climatique. Il existe des documents garantissant une gestion durable des forêts (publique et privée) afin de maintenir ces dernières en bonne santé tout en remplissant l'ensemble des services qu'elles rendent à notre

société (séquestration carbone, biodiversité, ressource bois, paysage, ...).

Selon les données de l'ONF et du CRPF, il y aurait environ 13 100 ha forêt dotés d'un document de gestion :

- 11 247,9 ha de forêt publique, soit près de 91,19% des forêts publiques du Chablais
- 1 852 ha de forêt privée, soit 5,54% des forêts privées du territoire

Compte tenu de la sous dotation des forêts privées en document de gestion, le SIAC a lancé cette année un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à toutes les structures de regroupement de propriétaires de forêt privée présentes sur son territoire pour intégrer un projet d'élaboration de document de gestion. L'enjeu du projet est d'avoir une meilleure gestion forestière pour les forêts privées. Du point de vue opérationnel, ce projet consiste à proposer aux différentes structures de regroupement de propriétaires un accompagnement pour réaliser un document de gestion durable ou à développer leurs documents de gestion existants.

A la suite de cet AMI, le SIAC a reçu 3 réponses d'ASLGF/ASA souhaitant intégrer son projet :

- **ASA des 3 Becs** pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion
- **ASLGF Forchat Voiron** pour l'extension de son Plan Simple de Gestion
- **ASLGF les Aralys** pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion.

Lors du dernier comité LEADER de 2022, une subvention a été attribuée au SIAC pour réaliser ce projet en 2023.

PAEC 2014-2023 /// PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique)

Il s'agit d'un dispositif de développement territorial constituant l'un des outils majeurs du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) qui en définit les principes suivant deux objectifs :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement
- maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement

Ainsi, un PAEC donne lieu à la construction d'un projet de territoire présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale. Il est défini pour une durée de 5 à 6 ans, porté par un opérateur, mais chaque projet est co-construit en partenariat avec les acteurs du territoire. Il repose sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles dudit territoire. Il définit une liste de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) mobilisables sur la base de cahiers des charges proposés sur le territoire.

Sur le Chablais ces cahiers des charges sont axés sur :

- la qualité de l'eau et préservation des zones humide (hors Natura 2000)
- le maintien des systèmes Agro-Pastoraux dans les sites Natura 2000
- la préservation de la biodiversité, le maintien des couverts permanents/systèmes agro-pastoraux
- la qualité de l'eau et préservation des zones humides dans les sites Natura 2000

Un bilan quantitatif a été dressé, pour mémoire l'objectif de contractualisation par les exploitants agricoles, était de **2 344 670 €** sur l'ensemble du territoire au début de l'opération, et le montant réellement contractualisé s'élève à **1 737 769 €**. C'est donc un bilan globalement positif puisque l'objectif est atteint à **près de 75%**.



+ d'infos sur
[https://www.siac-chablais.fr/
politiques-contractuelles/paec-
2014-2022/](https://www.siac-chablais.fr/politiques-contractuelles/paec-2014-2022/)



Découvrez la vidéo bilan
du PAEC (Projet Agro-En-
vironnemental et Clima-
tique) 2014-2022

Ensemble pour préserver
la biodiversité du Cha-
blais !

SLD ALIMENTATION /// Stratégie Locale de Développement

Les stratégies sont élaborées à une échelle territoriale appropriée (bassins de vie, bassins de production, massifs forestiers ou pastoraux, ...) et pour une durée cohérente avec les enjeux traités.

Une stratégie comprend : un diagnostic, l'identification d'enjeux et d'objectifs stratégiques à moyen terme, une gouvernance publique-privée, un programme pluriannuel d'actions, une maquette financière précisant aussi les modalités de financement des projets inscrits dans la stratégie et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour mémoire, le 27 septembre 2021, le SIAC a répondu à l'appel à candidature pour le type d'opération 16.71 du PDR Rhône-Alpes, intitulé « Aide à la mise en oeuvre de stratégie locale de développement thématique ». Suite à la sélection de son dossier et à l'attribution de 2 subventions : l'une du FEADER et l'autre du Département 74, qui couvrent à elles deux 80% du budget de son projet, le SIAC a retenu le cabinet TRANSITION pour l'élaboration de sa Stratégie Locale de Développement sur la thématique de l'Alimentation. L'année 2022 a donc été consacrée à la réalisation du diagnostic territorial et à la préparation de la stratégie : enjeux et gouvernance. La synthèse du diagnostic est présentée dans les pages suivantes.

BASSIN DE VIE DU CHABLAIS

1.1 Un bassin de vie dynamique porté par le tourisme

Le Chablais possède différents bassins de vie : Douvaine, Thonon, Bons-en-Chablais, Abondance (Vallée d'Abondance) et Morzine (Vallée d'Aulps).

Le **tourisme** est le principal secteur d'activité économique du Chablais grâce à la combinaison des attraits du lac Léman et de la montagne à proximité. Près de 4 000 personnes travaillent directement dans le tourisme auxquelles il faut ajouter les emplois indirects, dans le commerce, la construction, ... L'agri-tourisme est présent mais reste encore un potentiel à développer.

Le territoire accueille des actifs très qualifiés (haut niveau de vie). Il compte plus de 140 000 habitants en 2019, avec une population en augmentation régulière et soutenue depuis 50 ans. Des familles, souvent composées d'actifs très qualifiés, s'installent dans ce territoire, à proximité de la Suisse.

1.2 L'enjeu majeur de l'artificialisation des terres

L'artificialisation des sols se concentre ainsi dans les stations touristiques, autour de Morzine, mais surtout dans les villes longeant la D1005 située sur les bords du Léman (Meillerie, Sciez et Thonon-les-Bains).

La part de la surface artificialisée sur le territoire a augmenté de 0,9% entre 2009 et 2019 (soit 749 ha) contre 0,4% en France. Pour rappel, le plafond

fixé par le SCOT de 2020 du SIAC s'élève à 750 ha.

L'artificialisation, en plus de réduire la Superficie Agricole Utilisée (SAU), provoque un morcellement des parcelles agricoles avec des impacts négatifs dans la gestion des activités : perte de temps (exploitation des parcelles et comptabilité plus contraignante) et augmentation des charges (carburant notamment) et des émissions de gaz à effet de serre.



Retrouvez un état des lieux agricoles du Chablais sur www.siac-chablais.fr exploitations agricoles et enjeux, les différentes filières agricoles, ...

ANALYSE F(forces) F (faiblesses) O (opportunités) M (menaces) DE L'ALIMENTATION

FORCES	FAIBLESSES
<u>Production et transformation</u> • productions sous signes de qualité (9 AOP/IGP) • filière lait très développée • redynamisation de certaines SICA • agriculture à faible niveau d'intrant <u>Distribution et consommation</u> • consommateurs avec un fort pouvoir d'achat • forte demande de produits locaux • bon réseau de vente directe par les producteurs • initiatives menées par deux EPCI pour valoriser la vente directe <u>Territoire</u> • dynamique positive autour d'initiatives innovantes sur les produits locaux • fort sentiment d'appartenance de la population au Chablais • instances de partage et de concertation déjà existante (Rencontres de l'alimentation durable, COPIL PAEC, CDL de Thonon aggro, ...) <u>COPIL PAEC, CDL de Thonon aggro, ...)</u> • EPCI volontaires et ayant engagés des réflexions autour de cuisines centrales et d'un PAT pour TA • nombreux diagnostics agricoles et alimentaires	<u>Production et transformation</u> • diminution de la SAU, du nombre d'exploitations et augmentation des grandes exploitations d'élevage • taux élevé d'agriculteurs ayant plus de 60 ans • pression foncière et prix très élevé des terres agricoles • déficit important de production de fruits et légumes • contraintes de transport des animaux • manque d'outils de transformation alimentaires • emplois agricoles en concurrence avec les salaires suisses • surface bio inférieure à la moyenne nationale <u>Distribution et consommation</u> • manque de coordination sur les initiatives et la communication autour de la vente directe • difficulté d'accès aux marchés publics de la restauration collective pour les producteurs locaux <u>Territoire</u> • manque de vision systémique et transversale • manque d'éducation et de sensibilisation sur ces thématiques • besoin de passer de l'analyse à l'action



ENTATION DURABLE DU CHABLAIS

OPPORTUNITÉS	MENACES
<u>Production et Transformation</u> • définition de terres agricoles stratégiques dans le SCOT • prise de conscience sur l'importance du foncier (plafond d'artificialisation des terres agricoles prévus par le SCOT) • communes volontaires ayant réussi à installer des maraîchers • acteurs locaux pouvant accompagner, sensibiliser à l'installation/transmission (SAFER, chambre d'agriculture, pôle InPact) <u>Distribution et consommation</u> • lieux de rencontres avec un fort potentiel de vente (gares, port, parking relais) • nouvelles attentes des consommateurs apparues suites à la crise du Covid prônant une alimentation plus locale et durable • territoire « enclavé », propice au développement d'une offre de produits locaux <u>Territoire</u> • le SIAC, Groupe d'Action Local qui facilite l'accès à des financements pour les acteurs publics et privés • loi EGALIM, appels à projet du Ministère et Plan de Relance • demande de démocratie participative	<u>Production et Transformation</u> • territoires dépendant les uns et des autres dans leur production alimentaire et peu de coordination • spéculation foncière liée à la proximité avec la suisse et accentué par le projet d'autoroute Machilly - Thonon • application plus ou moins forte des orientations du SCOT dans les PLU(i) • reprise des exploitations au bénéfice de l'agrandissement (fermes difficilement revendables) • aléas et changements climatiques (plus forte vulnérabilité des Alpes françaises) • baisse de la densité de poissons dans le Lac Léman • difficulté des porteurs de projets à s'installer • orientations des aides de la PAC vers une agriculture intensive • dépendance de l'agriculture aux ressources fossiles (carburants, intrants, ...) <u>Distribution et consommation</u> • pression de la grande distribution • pouvoir d'achat des Français en baisse <u>Territoire</u> • enjeu relationnel entre agriculteurs, riverains et élus

LEADER 2023-2027



Le 31 mars 2022, la Région AuRA a publié un Appel à Candidature (AAC) pour le LEADER 2023/27 à destination des territoires ruraux.

Conditions d'éligibilité pour être reconnu comme un territoire LEADER et bénéficier de ces aides européennes :

- 1 territoire composé d'EPCI entiers
- à l'exclusion des communes des métropoles de Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble et St-Etienne
- Des GAL d'échelle départementale avec au moins 2 des 3 critères suivants :
 1. + de 200 000 habitants
 2. superficie de + de 2 500 km²
 3. au moins 9 EPCI

Les candidatures LEADER devaient obligatoirement viser la transition écologique et énergétique (thématique transversale du LEADER 2023/27) tout en s'articulant autour de chacune des trois thématiques suivantes :

- **revitaliser les centre-bourgs** via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural (requalifier des logements et leur rénovation thermique, développer des ser-

vices à la population, traiter les espaces publics, ...)

- **construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible** en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs (développer des offres touristiques accessibles à tous, créer des activités touristiques de qualité, ...)
- **favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée** par le maintien et le développement de nouvelle activité en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales (Valoriser toutes les ressources locales, favoriser l'accès à l'emploi et la formation, ...).

La stratégie LEADER du GAL du Nord des Alpes a été coconstruite avec les acteurs du territoire en cohérence avec :

- les besoins et enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic
- les thématiques identifiées et travaillées lors d'ateliers territoriaux
- les 3 thématiques et l'enjeu transversal ciblés par l'appel à candidature régional

Ainsi la stratégie du GAL du Nord des Alpes a pour objectif de :

- maintenir et adapter les ressources agricoles, sylvicoles et naturelles du territoire face aux transitions climatiques, écologiques et énergétiques
- garantir la qualité de vie et l'attractivité sur le territoire

- L'ensemble du dossier de candidature LEADER 2023-2027, composé du diagnostic du territoire, de la stratégie, de la gouvernance, des fiche-actions, de la maquette financière, et de la convention de partenariat entre les 7 EPCI et le SIAC, a été rédigé cette année pour être ainsi déposé auprès des services de la Région le 23.12.2022.



PAEC 2023-2027

La DRAAF Auvergne Rhône-Alpes a publié le 30 mai 2022 un appel à projets relatif à l'élaboration des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Auvergne Rhône-Alpes.

Contexte de l'appel à projets

Dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pourront être mise en oeuvre en Auvergne-Rhône-Alpes. Elles permettront aux agriculteurs, situés sur les territoires à enjeux environnementaux forts de la région, de souscrire des engagements environnementaux sous forme de contrats de 5 ans.

Ces mesures du PSN s'inscrivent dans les fiches interventions relatives aux engagements en matière d'environnement et de climat (fiches PSN n°70), permettant de lever des fonds FEADER. L'État, en tant qu'Autorité de gestion, pilote l'ensemble des fiches d'interventions relevant des aides surfaciques, c'est-à-dire celles relevant du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC). Le SIGC est un système basé sur une demande d'aide géospatiale unique pour l'intégralité des aides liées à un paiement localisé sur des parcelles agricoles comme les aides à la surface du 1^{er} pilier, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), la conversion à l'agriculture biologique (CAB), ... La Région pilote les fiches d'interventions des mesures dites hors surfaces comme les MAEC forfaitaires.

Les MAEC surfaciques de la programmation PAC 2023-2027, pilotées par l'État sont, comme lors de la précédente programmation, à mettre en oeuvre via des projets territoriaux appelés PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques). Les PAEC sont construits à partir des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et sont soumis à sélection régionale en amont de l'ouverture à la contractualisation de MAEC par les exploitants des territoires concernés.

L'année 2022 est consacrée à la construction du dispositif proposé en AURA avec la construction et le dépôt des candidatures PAEC pour une contractualisation de MAEC dès 2023. Les PAEC doivent répondre à la stratégie régionale agro-environnementale et climatique définie au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Elaboration de la candidature PAEC du Chablais

La candidature a été menée en concertation avec les partenaires historiques : les 3 EPCI et le SIAC et avec le soutien technique de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) et de la Société d'Economie Alpestre (SEA).

Deux comités de pilotage ont été organisés en présence des représentants de ces derniers, des organisations professionnelles agricoles et des associations environnementales. La candidature PAEC du Chablais a été votée à l'unanimité par le Comité Syndical du 14 septembre 2022.

Le dossier de candidature du PAEC du Chablais 2023-2027 a été envoyé à la DRAAF Auvergne Rhône- Alpes le 15 septembre 2022.

La gouvernance

Le SIAC, opérateur du PAEC, assure le pilotage, l'animation générale et la coordination du programme.

Seront également impliqués :

- les EPCI, animateurs de terrain, qui sont compétents dans les domaines de la protection et la mise en valeur de l'environnement et dans la gestion et la protection des milieux naturels
- les SICA et autres regroupements d'agriculteurs
- les associations environnementales telles que la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie
- les partenaires techniques



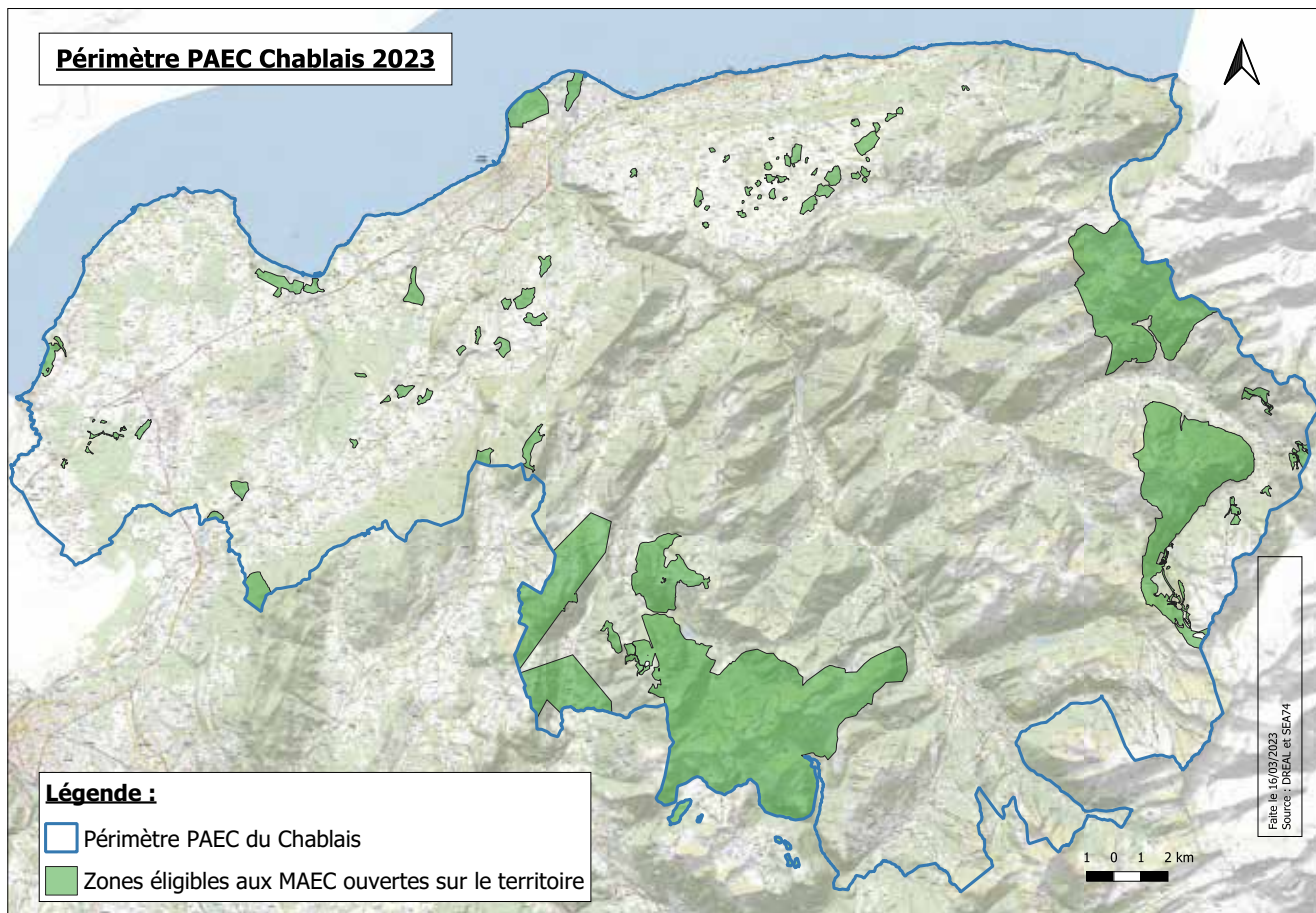
Retrouvez le DIAGNOSTIC du territoire du Chablais (milieux naturels et enjeux environnementaux, les systèmes agricoles, la qualité des eaux) sur le site www.siac-chablais.fr

Enjeux et priorités environnementales

Compte tenu de sa géographie, des milieux remarquables présents, de l'évolution de son agriculture et de son urbanisation, le territoire a orienté son PAEC sur l'enjeu biodiversité :

- sur Natura 2000 et les milieux pastoraux en cohérence avec les compétences Natura 2000 des EPCI et avec les actions en faveur des alpages (PAEC précédent et PPT)
- sur les réservoirs de biodiversité notamment dans les plaines et fonds de vallée. Le SCOT limite l'urbanisation des corridors et réservoirs de biodiversité. Le PAEC sera complémentaire en permettant d'en améliorer le fonctionnement écologique. Une intervention spécifique sur les corridors et zones réservoirs de biodiversité permet également d'équilibrer le PAEC entre la zone de montagne (zone pastorale) et la plaine (maintien des prairies et zones humides)
- sur le réseau de zones humides qui concerne l'ensemble du territoire y compris la plaine.

L'enjeu qualité des eaux superficielles a également été retenu dans le projet. Toutefois, le territoire n'est pas prioritaire au regard des critères Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et les nouvelles mesures Eau (sol, climat, phytosanitaire) sont relativement difficiles à appliquer dans les systèmes herbagers du territoire. Cet enjeu est donc abordé indirectement par la limitation de la fertilisation dans les mesures de gestion des zones humides et dans les plans de gestion.



Périmètre PAEC et Périmètres d'Interventions

Le périmètre comprend les 62 communes du SIAC et une partie des surfaces de 4 communes voisines pour garantir la continuité territoriale de zones Natura 2000 (Roc d'Enfer sur Mieussy et Taninges) et de Groupements Pastoraux (Habbère-Lullin, Mégevette).

La zone Natura 2000 du Haut-Giffre sur la commune de Morzine est exclue du périmètre au profit

du PAEC Mont-Blanc Arve-Giffre.

Les Périmètres d'Intervention retenus reprennent les Zones à Enjeux Environnementaux, les priorités de financement du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et les priorités locales du COPIL.

Liste des MAEC proposées à la contractualisation

1. Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
2. Surfaces herbagères et pastorales
3. Protection des espèces
4. Préservation des milieux humides

Budget

Ce sont **971 700 €** de budget qui a été retenu par la DRAAF pour la campagne 2023.

Animation du PAEC du Chablais

La DRAAF a publié début septembre, pour une réponse au 17 octobre, un appel à projets dédié à l'animation des PAEC. Le Ministère s'est engagé à financer l'élaboration des diagnostics des exploitations agricoles et les plans de gestion associés aux mesures qu'il cofinance.

Le SIAC a donc répondu sur la base de son budget prévisionnel initial voté par le conseil syndical du 14 septembre.

La DRAAF a répondu le 16 décembre 2022 en attribuant une aide financière de 123 217,44 € pour les campagnes 2023 et 2024. Le SIAC va donc se doter d'une compétence technique supplémentaire, et temporaire, pour l'animation du PAEC du Chablais, en ouvrant un poste d'ingénieur agricole.





FETE DE LA SCIENCE
Spectacle déambulatoire /// BONS-EN-CHABLAIS
octobre 2022
crédit photo Florian LEGRAND



Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Les 10 ans du label du géoparc mondial Unesco du Chablais, soutenus par les 62 communes, ont renforcé l'image d'excellence de notre territoire, tant auprès des habitants que des visiteurs.

« Depuis plus de dix ans, les acteurs du Chablais confirment leur fierté de notre territoire remarquable et, définissent de fortes ambitions pour son avenir »

Marie-Pierre BERTHIER
vice présidente du SIAC
en charge du Géoparc mondial
UNESCO du Chablais

10 ans, ça se fête !

En 2022, le territoire du Chablais a fêté les 10 ans de son prestigieux label UNESCO. Une soixantaine d'actions ont été menées sur l'ensemble des communes du Chablais et celles-ci ont permis de toucher plus de 6 000 personnes.

C'est avec fierté, que les communes du Chablais ont fait rayonner le label « Géoparc mondial UNESCO ».

Parallèlement, ont été notamment proposées et organisées : une exposition itinérante de photographies des patrimoines exceptionnels du Chablais d'Aurore Bagarry intitulée « Eau, Roches, Glaciers », la réalisation et la vente d'une édition spéciale de la tablette de chocolat « Choc'Alpin » composée des reliefs du massif du Chablais, la mise en pot du miel du Géoparc récolté à la ruche

pédagogique de la Forêt Ivre de Vailly (récolte remise aux épiceries sociales) et l'organisation d'un festival de courts-métrages réalisés par plus de 200 élèves du primaire.

Tout au long de l'année, les habitants, les visiteurs et les partenaires ont pu constater le progrès important réalisé depuis les toutes premières actions en 2007, au moment de l'initiation du Géoparc mondial UNESCO du Chablais.

Aujourd'hui, reconnu pour la qualité des (re)découvertes qu'il propose, le Géoparc, associé au territoire du Chablais, est devenu une référence d'excellence.



231

sites naturels
classés



85

sites géologiques
inventoriés



47

monuments historiques
classés



des produits du terroir,
savoir-faire de qualité



1

collectivité
de soutien
le SIAC



3

intercommunalités
de gestion



10

offices
de tourisme



50

médiateurs
officiels



124

établissements
scolaires



100

partenaires
locaux

L'année 2022 en chiffres

+ 70 événements > 6 000 participants

5 650 élèves (année scolaire 2021-22)

1 festival des courts-métrages (240 élèves primaires)

1 Choc'Alpin du Géoparc
tablette de chocolat 100% made in Chablais

1 exposition itinérante des photographies des sites exceptionnels du Géoparc

1 journée nationale de la géologie

5 réunions de la Commission du Géoparc

3 réunions du Conseil scientifique du Chablais

2 réunions du réseau européen des Géoparc mondiaux UNESCO

2 formations en continue pour les médiateurs

1 renouvellement de la stratégie et feuille de route du Géoparc

2^e prix de thèse du Géoparc mondial UNESCO



EDUCATION



Sur l'année scolaire 2021-22, une hausse de 33% de la participation des élèves a été constatée pour l'activité scolaire du Géoparc, menée par les médiateurs officiels, soit 5 650 élèves au total. 40% de ces visites ont eu lieu sur le terrain et 60% se sont déroulées dans les sites partenaires du Géoparc. Le Géoparc souhaite privilégier les découvertes en dehors de l'enceinte scolaire et ces chiffres confirment l'intérêt de cette orientation.

5 650 élèves touchés

Très forte satisfaction (4.8/5.0)

52% primaires et 48% secondaires

65% Chablais / 35% Haute-Savoie (en dehors du Chablais) / 4% Hors 74 (France et Suisse)

6 partenaires du Géoparc associés

Dans le cadre du plan de sensibilisation, et avec le soutien du Département de la Haute-Savoie, le Géoparc a réalisé en 2022 son dernier appel à projets primaires et lycées. Avec un budget total de 25 000 €, 8 classes de primaire ont conçu et réalisé 8 courts-métrages. Après une année d'ap-

prentissage au métier du film ainsi qu'une découverte des Patrimoines du Chablais, les courts-métrages ont été projetés le 07 Juin 2022 au Ciné Léman lors d'un Festival du court métrage scolaire.

Parallèlement, 54 élèves du lycée professionnel du Chablais ont travaillé durant 4 sessions sur la ressource en eau et le changement climatique.

Le Géoparc a également été présent pour des demandes ponctuelles : activités pour les partenaires EDD (Lycée la Versoie, Collège du Bas Chablais) et actions de sensibilisation avec l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais (AJD) au sujet des droits et devoirs envers l'environnement.

Enfin, un travail de refonte a été entrepris pour les offres de séjours « Géoparc » avec Savoie Mont-Blanc Juniors, les centres de vacances partenaires et l'Education Nationale.

Le catalogue pédagogique 2022-24 a quant à lui été mis à jour et envoyé aux établissements scolaires.



TOURISME DURABLE ET D'ICI



SEMAINE DU GÉOPARC

La programmation de 16 rendez-vous a été conçue pour permettre d'explorer la diversité des richesses du Géoparc et de toucher différents publics : animations aux approches variées (culturelles, nature, artistiques) et adaptées à une diversité de publics (du curieux à l'initié). Gratuites et tout public.

*16 rendez-vous proposés :
12 sorties-découvertes sur des géosites,
3 animations par des partenaires, 1 stand
d'animations sur le Festiléman à Evian
+ de 2 300 personnes touchées*



FÊTE DE LA SCIENCE

« Climat, ça chauffe pour les Alpes ? »

*21 activités proposées à travers le territoire,
dans 12 communes
6 sorties sur le terrain, atelier philo, contes et
animation « Fresque du Climat » en mé-
diathèque et 1 journée événementielle à Bons-
en-Chablais avec mini-conférences sur le climat,
expos et spectacle déambulatoire*

Autres animations de 2022

- Mardis du Géoparc : RDV's de l'été sur les géosites avec les médiateurs
- « Que la Dent d'Oche est Belle »
- Printemps des Coquelicots à Thonon
- « Mines d'Or Odysée » jeu de piste hivernal à Morzine
- Sortie guidée aux collines d'Allinges pour la Journée nationale de la géologie

Des rencontres professionnelles et des collaborations ont eu lieu régulièrement avec les Offices de tourisme (OT) et les Offices de tourisme inter-communaux (OTi).

3 actions à mettre en place en 2023 ont été fléchées :

- identifier les synergies possibles sur l'accompagnement des acteurs du territoire dans le tourisme durable et la RSE
- produire un KIT pour faciliter la sensibilisation de la démarche et associer les partenaires
- poursuivre la mobilisation des équipes des OT et OTi pour assurer la promotion du Chablais sur la base des outils existants



RECHERCHE ET PRÉSERVATION



En 2022, le Conseil scientifique s'est réuni à trois reprises. Ce temps de travail, qui rassemble des experts du territoire et des Universités de Lausanne et de Savoie Mont-Blanc, a permis de faire émerger des actions concrètes pour mieux connaître et préserver les patrimoines du Chablais.



réunion du Conseil scientifique à Cervens Mai 2022

Lancement de nouveaux projets :

1. réalisation d'un guide géologique du Chablais avec l'éditeur BRGM
2. étude sur le site de l'éboulis froid de la Baume
3. mise en place d'une convention cadre avec l'université Savoie Mont-Blanc pour structurer les projets de recherche dans le Chablais



Prix de thèse

Attribution du 2^e Prix de thèse du Géoparc mondial UNESCO du Chablais à Sidonie Bochaton pour « Les chanoines réguliers en Savoie du Nord. Restitution des abbayes d'Abondance et de Sixt (XII^e-XVII^e siècle) » l'Université Lumière-Lyon



remise du prix à Sidonie Bochaton lors de la conférence des maires

Connaissances du Chablais

Publication des articles et des conférences présentant l'avancement des connaissances du Chablais

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Afin de professionnaliser les médiateurs du Géoparc et de maintenir des offres de la qualité, deux formations continues ont été proposées en 2022 :

- « *développer une offre touristique en adéquation avec la clientèle cible* » (animé par l'Agence Trip in Chablais / 7 présents)
- « *sensibiliser au changement climatique dans les Alpes* » (animé par le Géoparc et avec la participation d'AGATE, EducAlpes et Asters / 15 présents)
- *formation sur les nappes du Chablais - annulée*



Des outils pour les médiateurs.trices du Géoparc ont été également diffusés pour compléter leur équipement et ainsi les identifier au mieux :

- 4 malles pédagogiques mises à disposition (utilisation lors des manifestations)
- 1 kit individuel (T-shirt, tour de coup, loup + fiole d'acide)

En complément le Géoparc a réalisé les actions suivantes :

- mise en pot du miel du géosite de la Forêt Ivre à Vailly. L'ensemble des pots a été distribué aux structures sociales du Chablais
- mise en place d'une convention avec l'ESF de Morzine qui s'est traduite par l'organisation d'une soirée de présentation du label et des spécificités géologiques de leur secteur aux moniteurs nordiques de l'ESF
- réalisation d'une édition spéciale de la 1^{ère} tablette de chocolat aux vrais reliefs alpins conçues en Chablais « Choc'Alpin » avec un packaging 10 ans du Géoparc. Cent cinquante tablettes ont été commandées par les OT et les partenaires du Géoparc. Une tablette a été envoyée à chacun des maires du Chablais.



COOPÉRATION



L'équipe du Géoparc Chablais a participé en 2022 à deux réunions du réseau européen des Géoparcs

- **De Hondsrug UGGp** (aux Pays Bas) où Mme Sophie Justice, coordinatrice en poste du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, a été élue Coordinatrice des 94 Géoparcs mondiaux UNESCO de l'Europe
- **Seisa Val Grande UGGp** (en Italie). Cette réunion a été suivie par le congrès du réseau des Géoparcs européens où plusieurs conférences ont été données sur le Chablais. Mme Marie-Pierre Berthier, vice-présidente du SIAC en charge du Géoparc mondial Unesco du Chablais, a reçu officiellement le certificat confirmant le carton vert du Chablais à la suite de son audit de 2021.



Remise du certificat de labellisation par le Président du réseau mondial des Géoparcs le Professeur Nickolas Zourous



COMMUNICATION

En suivant son plan de communication, le Géoparc utilise des canaux de communication divers pour communiquer sur ses actions et projets.

Communiqués de presse	11 à destination des journaux locaux
Site internet	24 534 utilisateurs du site web (+ 14,7 % par rapport à 2021) 66 000 pages vues
page Facebook	45 852 personnes qui ont vu du contenu (+11% par rapport 2021) + 309 J'aime et followers
page Instagram	7 434 personnes qui ont vu du contenu +198 followers audience locale
Presse	41 articles de journaux 3 émissions de télévision (TF1 Tour de France en biodiversité, TV8 « Panorama » sur les eaux minérales, TV8 « Vue d'ici » + des émissions où le Géoparc a été évoqué par les partenaires + entretiens radio
Vidéo	Réalisation d'un vidéo explicative du Géoparc (pour utilisation notamment par le Géoparc auprès de ses prescripteurs) <i>La réalisation d'une vidéo de promotion (à destination des partenaires) a débuté en 2022 et sera terminée en 2023</i>
Rondpoint	La commune de Douvaine a réinvesti dans le rond-point avec une belle visibilité pour le Géoparc, en complément des panneaux routiers d'entrée du territoire

Pour les évènements, en lien avec sa politique de développement durable, le Géoparc a réduit les impressions papier des affiches et des programmes. Ces documents sont disponibles en ligne via le site web et la page Facebook.

Les impressions qui perdurent sont écocertifiées.

LA VIE DU GÉOPARC



Le label « Géoparc mondial UNESCO » a été reconfirmé en 2022 lors de la visite de revalidation des experts à l'automne 2021. L'UNESCO a alors proposé quatre pistes afin de faire progresser le territoire du Chablais dans sa labellisation, avant sa prochaine réévaluation en 2024.

Les actions préconisées relèvent de :

- la gestion
- la visibilité
- la promotion et conservation du patrimoine géologique
- l'éducation

La Commission du Géoparc, formée des élus des 3 EPCI, s'est réunie cinq fois en 2022. Que les membres de la commission en soient remerciés, à la fois pour le travail mais également pour le soutien apporté tout au long de l'année.



commission - Mai 2022



En complément des actions courantes du Géoparc, les élus membres de la commission ont travaillé sur la feuille de route 2023-25 du Géoparc, son plan d'action 2023 ainsi que les recommandations de l'UNESCO.



Feuille de route 2023-2025 du Géoparc

Au niveau de l'équipe, le Géoparc a accueilli un stagiaire en 2022. Celui-ci a contribué aux différentes productions avec une aide administrative, logistique et technique particulièrement développée pour la Fête de la Science, le renouvellement du livret sur les Lacs du Chablais et la mise à jour du site web.

LES PERSPECTIVES 2023



Des projets d'importance, structurants pour le Chablais, ont été lancés en 2022. Ils vont se poursuivre sur plusieurs années. Parmi ces projets, on retient la réalisation du guide géologique du BRGM, la mise en place d'une convention cadre avec l'Université de Savoie Mont-Blanc et l'action phare : **la réalisation des Espaces Muséographiques des 3 EPCI du Chablais**. Lancé par les élus, le projet est ambitieux pour créer des espaces innovants et spécifiquement dédiés au Géoparc du Chablais. Trois sites sont retenus : le château de Ripaille à Thonon, la Buvette Cachat à Evian et la Maison du Bourg à Morzine.

Un marché public attribué durant l'été 2022, a lancé l'étude de préprogrammation de ces futurs espaces d'expositions permanentes phares du Géoparc.

Localisation des 3 sites d'implantation au regard des sites Géoparc du Chablais



Une scénographie différente sera élaborée pour chaque espace compte-tenu de la disparité des lieux.

Le souhait est de multiplier les expériences, les designs et les technologies.

L'étude sera rendue à la fin du 1^{er} semestre 2023 et sera poursuivie par un nouveau marché afin d'élaborer les contenus et lancer les travaux.



2 avenue des Allobroges BP33-74201 Thonon Cedex

Tél. : 04 50 04 24 24

E-mail : accueil@siac-chablais.fr

www.siac-chablais.fr